

Comptabilité privée

Francis Malherbe

| | |
|--|----|
| Chapitre 1 : la comptabilité de caisse | 4 |
| La comptabilité de caisse | 4 |
| Une relation fondamentale | 4 |
| Un principe de précaution..... | 5 |
| Un problème pratique | 5 |
| Débit, crédit, solde | 6 |
| Flux et stocks | 7 |
| La banque | 9 |
| Chapitre 2 : la comptabilité en partie double | 11 |
| Les opérations à crédit | 11 |
| Le principe de la comptabilité en partie double | 11 |
| Débit et crédit..... | 11 |
| Comptes d'opérations et comptes d'agents | 12 |
| L'enregistrement des achats | 12 |
| L'enregistrement des ventes | 13 |
| Les règlements | 14 |
| La TVA..... | 15 |
| Le capital..... | 16 |
| Les soldes des comptes | 17 |
| Le compte fournisseurs | 17 |
| Le compte clients..... | 19 |
| La nomenclature des comptes | 20 |
| Le journal et la balance | 20 |
| Un remarquable instrument de contrôle | 24 |
| Chapitre 3 : compte de résultat et bilan | 26 |
| Le calcul du bénéfice | 26 |
| Le compte de résultat..... | 28 |
| Les comptes d'opérations | 28 |
| Le calcul du résultat..... | 29 |
| Le bilan | 30 |
| Les comptes d'agents | 30 |
| Le calcul du résultat..... | 31 |
| Dividendes et capitaux propres..... | 33 |

| | |
|---|----|
| Chapitre 4 : les stocks | 36 |
| Stocks et actifs..... | 36 |
| Comptes de gestion et comptes de bilan..... | 36 |
| Le compte Variation des stocks..... | 37 |
| Le compte Stocks..... | 37 |
| Comptes de gestion et comptes de bilan | 38 |
| Valorisation des stocks..... | 39 |
| Le principe de cohérence | 40 |
| Le principe de prudence..... | 40 |
| Inventaire permanent et inventaire intermittent..... | 42 |
| Les différentes catégories de stocks | 43 |
| Les stocks de marchandises | 44 |
| Les stocks de matières premières et autres approvisionnements..... | 45 |
| La production stockée | 46 |
| Interprétation de la variation des stocks | 48 |
| Biens fongibles et non fongibles | 48 |
| La méthode PEPS..... | 49 |
| La méthode du coût moyen pondéré..... | 50 |
| La dépréciation des stocks | 50 |
| Chapitre 5 : les immobilisations | 52 |
| Définition des immobilisations..... | 52 |
| Immobilisations, stocks et résultat | 52 |
| La comptabilisation des stocks..... | 53 |
| Stocks et résultat..... | 53 |
| Immobilisations et résultat | 54 |
| Comptabilisation des immobilisations | 55 |
| Comptabilisation de l'acquisition | 55 |
| Répartition du coût d'acquisition sur la période d'utilisation..... | 55 |
| Réévaluation du bilan..... | 58 |
| Les dépréciations..... | 63 |
| Les cessions d'immobilisation | 65 |
| Le compte transferts de charges..... | 67 |
| Les provisions | 67 |
| Définitions | 67 |
| Comptabilisation | 67 |

Chapitre 1 : la comptabilité de caisse

La comptabilité de caisse

À l'origine de la comptabilité de caisse se trouve l'idée que, pour limiter les risques de détournement, seule une personne (éventuellement plusieurs), le caissier, doit être habilitée à percevoir de l'argent et à effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise. Les différents responsables de l'entreprise n'ont pas ce pouvoir et ils ne peuvent que donner des ordres au caissier, celui-ci n'ayant de son côté aucun pouvoir d'initiative et ne devant qu'exécuter les ordres. Pour éviter les contestations, seuls les ordres écrits sont valables.

Seul le caissier doit être habilité à percevoir et à verser de l'argent pour le compte de l'entreprise

Pour contrôler les mouvements d'argent il suffit alors de contrôler le caissier. Pour cela, le plus efficace est d'enregistrer systématiquement les entrées et sorties en caisse à partir de documents justificatifs.

Par exemple, lorsqu'un client paye à la caisse, il exige un reçu ou un ticket, soit pour prendre possession de son achat, soit pour éviter d'être accusé de vol. De même, le caissier n'accepte de donner l'argent de la caisse à son responsable qu'en échange d'un reçu. Tous ces documents émis ou reçus par le caissier sont des pièces justificatives qui vont être enregistrées par le comptable.

La comptabilité telle que nous la connaissons est ainsi née de la conjonction de trois facteurs :

Une relation fondamentale

Pour toute période, la relation suivante est toujours vérifiée :

$$\text{Encaisse de début} + \text{encaissements} = \text{décaissements} + \text{encaisse de fin}$$

| | |
|-------------------|-----------------|
| Encaissements | Décaissements |
| Encaisse de début | Encaisse de fin |

Cette égalité signifie simplement que, si l'on considère une période, au début il pouvait y avoir de l'argent dans la caisse (encaisse de début), puis de l'argent est entré (encaissements). Cet argent est nécessairement soit sorti (décaissements), soit resté dans la caisse (encaisse de fin). Cette égalité peut également s'écrire :

$$\text{Encaisse de fin} = \text{encaisse de début} + \text{encaissements} - \text{décaissements}$$

Ainsi, si l'encaisse de début est connue et si les justificatifs d'encaissements et de décaissements sont disponibles, il suffit de compter l'encaisse de fin de période pour vérifier l'absence de détournement de la part du caissier.

Un principe de précaution

Pour que le contrôle soit efficace, il ne suffit pas que toutes les opérations d'encaissements et de décaissements soient régulièrement enregistrées et basées sur des justificatifs, il faut également que les écritures ne puissent pas être modifiées après la vérification de la caisse car, sinon, il faudrait vérifier à nouveau toutes les opérations depuis la création de l'entreprise à chaque contrôle.

Toutes les écritures doivent être passées régulièrement de manière chronologique

Aussi, l'un des principes de base de la tenue des comptes est que toutes les écritures doivent être passées régulièrement de manière chronologique, tout retour en arrière devant être rendu impossible, les éventuelles erreurs étant, non pas effacées, mais annulées par des écritures de sens contraire.

Un problème pratique

Au moment de la naissance de la comptabilité les calculatrices n'existaient pas et le moyen le plus simple pour additionner des entrées comptées positivement et des sorties comptées négativement était de séparer les entrées des sorties de manière à n'avoir qu'une seule soustraction à faire.

Par exemple, supposons que l'on désire enregistrer les opérations suivantes :

| | |
|-----------------------|-------|
| Apport en capital | 900 |
| Achat de marchandises | 800 |
| Vente de marchandises | 1 000 |
| Achat de marchandises | 400 |
| Paiement d'un salaire | 200 |
| Vente de marchandises | 300 |

Il faudrait faire les calculs suivants :

| | |
|-----------------------|---------|
| Apport en capital | + 900 |
| Achat de marchandises | - 800 |
| Vente de marchandises | + 1 000 |
| Achat de marchandises | - 400 |
| Paiement d'un salaire | - 200 |
| Vente de marchandises | + 300 |

Ce genre de calcul n'est pas facile à faire à la main, surtout si les chiffres sont nombreux. La solution à ce problème a consisté à enregistrer les entrées et les sorties de manière chronologique, mais séparément dans des colonnes différentes. Le total des entrées et celui des sorties pouvaient ainsi simplement être effectués séparément et la seule soustraction consistait à faire la différence entre ces deux totaux.

Les entrées ont été naturellement enregistrées dans la colonne de gauche puisqu'elles ont nécessairement lieu avant les sorties et que, en Italie, pays d'où est issu le premier ouvrage de comptabilité, on écrit de gauche à droite. Les sorties ont donc été enregistrées dans la colonne de droite.

| | + | - |
|------------------------|--------------|--------------|
| Apport en capital | 900 | |
| Achat de marchandises | | 800 |
| Vente de marchandises | 1 000 | |
| Achat de marchandises | | 400 |
| Paieement d'un salaire | | 200 |
| Vente de marchandises | 300 | |
| Total | 2 200 | 1 400 |

Débit, crédit, solde

Les comptables ont donné aux colonnes des noms qui faisaient référence aux justificatifs servant de base aux enregistrements dans les comptes. Ainsi, la colonne de gauche, celle des entrées, a pris le nom de débit, la colonne de droite celui de crédit.

Le mot débit indique que le caissier doit rendre l'argent entré dans sa caisse

Le mot débit correspond au verbe latin *debere* qui signifie devoir. Il indique simplement que le caissier n'est pas propriétaire de l'argent qui entre dans sa caisse et qu'il doit donc pouvoir le rendre.

Le mot crédit correspond au verbe latin *credere* qui signifie croire, il signifie qu'en échange de toute sortie d'argent le caissier doit recevoir un justificatif qui lui permettra d'être cru lors d'un contrôle.

Un compte de caisse se présente donc sous la forme suivante :

| | Débit | Crédit |
|------------------------|--------------|--------------|
| Apport en capital | 900 | |
| Achat de marchandises | | 800 |
| Vente de marchandises | 1 000 | |
| Achat de marchandises | | 400 |
| Paieement d'un salaire | | 200 |
| Vente de marchandises | 300 | |
| Total | 2 200 | 1 400 |

Le comptable contrôle la caisse sur la base de justificatifs. Certains de ces justificatifs sont détenus par le caissier, ils sont émis par les responsables de l'entreprise qui lui ont demandé d'effectuer un paiement, d'autres sont émis par le caissier et détenus par ceux qui ont déposé de l'argent à la caisse.

Le mot crédit signifie qu'en échange d'une sortie d'argent le caissier reçoit une pièce justificative qui lui permet d'être cru lors d'un contrôle

Les justificatifs présentent pour ceux qui les détiennent le caractère d'une créance, au sens habituel du terme, et pour ceux qui les ont émis le caractère d'une dette.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que, si les comptables ne savaient pas calculer, un moyen simple de vérifier la caisse serait de :

1. commencer par rembourser le caissier de ses décaissements en échange des justificatifs qu'il détient (créances du caissier sur l'entreprise / dettes de l'entreprise envers le caissier),
2. lui demander ensuite de rendre les sommes qu'il a encaissé au nom de l'entreprise en échange des justificatifs détenus par l'entreprise (créances de l'entreprise sur le caissier / dettes du caissier envers l'entreprise).

Mais les comptables savent calculer, aussi, pour éviter cette vérification fastidieuse, ils ont inventé le solde. Le solde du compte est, par définition, le montant qui équilibre le total des deux colonnes.

| | |
|---------|---------|
| Entrées | Sorties |
| | Solde |

Dans notre exemple, le solde est égal à $2\ 200 - 1\ 400 = 800$. Il montre quel est le montant de l'encaisse à la fin de l'exercice. Cependant, cela n'est vrai que s'il n'y avait aucune encaisse au début de l'exercice. En effet, s'il y avait, par exemple, 500 dans la caisse en début d'exercice, le montant de la caisse en fin d'exercice ne serait pas 800 mais $800 + 500 = 1\ 300$.

Notons également que le compte caisse est tenu du point de vue du caissier puisque la colonne *Débit* enregistre les dettes du caissier envers l'entreprise et non celles de l'entreprise envers le caissier.

Flux et stocks

Il faut souligner ici l'importance du découpage du temps par les comptables en périodes appelées exercices et le lien qui est établi entre les comptes de deux exercices consécutifs. Tout compte peut, en théorie, être traité de deux manières différentes selon que l'on veut que son solde puisse être interprété comme un flux ou comme un stock.

Un flux correspond à une période, un stock à une date. Ainsi, le total des encaissements pendant une année correspond à un flux, le montant de l'encaisse à un instant donné, par exemple au moment de la vérification de la caisse, correspond à un stock. Le mot stock est utilisé ici dans un sens familier aux économistes, plus large que celui qu'utilisent habituellement les comptables d'entreprise.

Comme tout compte, le compte caisse peut donc être traité soit comme un compte de flux, soit comme un compte de stock, selon ce que l'on cherche à mesurer. La différence entre les deux réside dans la reprise ou non, du solde de clôture à l'ouverture de l'exercice suivant.

Le compte caisse est traité comme un compte de stock

Un compte de flux ne reprend pas le solde de l'exercice précédent et son solde de fin d'exercice montre la différence entre les entrées et les sorties, c'est-à-dire ici la variation d'encaisse. Un compte de stock reprend à l'ouverture le solde de l'exercice précédent et son solde en fin d'exercice correspond au montant de l'encaisse en fin d'exercice. Dans l'exemple suivant, le premier compte est un compte de flux, le second un compte de stock.

Compte de caisse traité en flux

| | Débit | Crédit |
|-----------------------|------------|------------|
| Vente de marchandises | 800 | |
| Paiement d'un salaire | | 300 |
| Achat de marchandises | | 400 |
| Solde | | 100 |
| Total | 800 | 800 |

Compte de caisse traité en stock

| | Débit | Crédit |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| Solde de l'exercice précédent | 800 | |
| Vente de marchandises | 800 | |
| Paiement d'un salaire | | 300 |
| Achat de marchandises | | 400 |
| Solde | | 900 |
| Total | 1600 | 1600 |

Ainsi de l'égalité fondamentale :

Encaisse de début + entrées = sorties + encaisse de fin

| | |
|-------------------|-----------------|
| Entrées | Sorties |
| Encaisse de début | Encaisse de fin |

On peut déduire deux comptes, un compte de flux et un compte de stock. Dans le compte de stock, l'encaisse de début correspond au solde du compte de l'exercice précédent.

| Compte de flux | | Compte de stock | |
|----------------|---------|-------------------|-------------------------|
| Débit | Crédit | Débit | Crédit |
| Entrées | Sorties | Entrées | Sorties |
| | Solde | Encaisse de début | Solde = encaisse de fin |

Contrairement à un compte de stock, un compte de flux ne garde pas de trace de ce qui s'est passé au cours des exercices précédents.

Le compte caisse est traité comme un compte de stock car il est plus intéressant de connaître l'encaisse de fin d'exercice que la variation d'encaisse au cours de l'exercice.

Notons que le solde du compte *Caisse* qui apparaît dans la colonne *Crédit* de chaque exercice est repris dans la colonne *Débit* de l'exercice suivant afin de pouvoir s'ajouter aux entrées.

Exercice 1

| Débit | Crédit |
|-------------------|---------|
| Encaisse de début | Sorties |
| Entrées | |
| | Solde |

Exercice 2

| Débit | Crédit |
|-------------------------------|---------|
| Solde de l'exercice précédent | Sorties |
| Entrées | |
| | Solde |

Le compte caisse reprend donc dans sa colonne débit non seulement les encaissements de l'exercice mais aussi l'encaisse de début d'exercice. Celle-ci est aussi l'encaisse de fin de l'exercice précédent, c'est-à-dire le solde du compte caisse de l'exercice précédent.

La banque

Le banquier est traité exactement de la même manière que le caissier car il effectue le même type d'opérations pour le compte de l'entreprise, le statut juridique étant ici sans importance. Ainsi, dans la comptabilité de l'entreprise, les versements sur son compte courant apparaissent au débit du compte du banquier, ses paiements et prélèvements apparaissant au crédit.

Comme le compte *Caisse*, le compte *Banque* est traité comme un compte de stock.

Compte Banque

| Débit | Crédit |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Solde de l'exercice précédent | Retraits et paiements effectués |
| Dépôts et paiements reçus | |
| | Solde |

Bien entendu, ceci peut apparaître quelque peu surprenant aux clients des banques que nous sommes car nos relevés de compte font apparaître les versements sur nos comptes courants au crédit et nos dépenses au débit, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui est fait dans le compte du banquier dans la comptabilité de l'entreprise. C'est, en fait, tout à fait normal car les relevés de compte que nous recevons sont des copies de comptes tenus du point de vue de la banque et non de notre point de vue.

Chapitre 2 : la comptabilité en partie double

Les opérations à crédit

Les comptes *Caisse* et *Banque* ne suffisent pas à décrire les opérations de l'entreprise car certaines génèrent des paiements différés dans le temps. Par exemple, il est rare que les fournisseurs exigent de l'entreprise un paiement au comptant, généralement ils lui accordent un délai de paiement. De même, l'entreprise ne vend pas toujours au comptant, elle peut accorder un délai de paiement à ses clients.

Pour que l'entreprise puisse respecter ses obligations, elle doit impérativement savoir combien elle aura à payer à l'avenir, elle doit donc absolument enregistrer ses dettes. Par exemple, lorsque l'entreprise effectue des achats à crédit, elle contracte une dette envers ses fournisseurs. Aussi, l'entreprise doit ouvrir un compte *Fournisseurs* pour connaître le montant de ses dettes envers eux.

De même, pour être en mesure de se faire payer, l'entreprise doit savoir combien on lui doit, c'est-à-dire qu'elle doit également enregistrer ses créances. Par exemple, lorsque l'entreprise réalise une vente à crédit, elle obtient une créance sur son client. Pour savoir combien ses clients lui doivent, l'entreprise ouvre un compte *Clients* où elle enregistre ses créances sur eux.

L'entreprise doit enregistrer ses créances et ses dettes

Notons ici que nous avons vu que l'on pouvait considérer les avoirs de l'entreprise en caisse ou à la banque comme des créances, si bien que les comptes *Caisse* et *Banque* sont, en fait, de même nature que le compte *Clients*.

Mais s'il est essentiel pour l'entreprise d'enregistrer ses créances et ses dettes, il est également important de savoir quelles opérations les ont générées. Par exemple, dans une entreprise, les créances sont souvent le résultat de ses ventes et les dettes le résultat de ses achats. Dans un souci de gestion, il est important pour l'entreprise de suivre le montant de ses ventes et, pour cela, de les enregistrer dans un compte *Ventes*. De même, elle doit suivre le montant de ses achats et, pour cela, les enregistrer dans un compte *Achats*.

L'entreprise doit enregistrer ses achats et ses ventes

Aussi, les comptables enregistrent-ils non seulement les paiements effectifs, mais également les opérations qui doivent normalement se traduire par des paiements ultérieurs, et cela au moment même où naissent les obligations de paiement, sans attendre les paiements.

Le principe de la comptabilité en partie double

Débit et crédit

La comptabilité enregistre des créances et des dettes, c'est-à-dire des obligations de l'entreprise envers des tiers ou des obligations des tiers envers l'entreprise. Ces obligations peuvent être des obligations d'effectuer un paiement mais elles sont avant tout, d'une manière plus générale, des obligations d'effectuer une action ayant une valeur économique en faveur d'un autre agent. Par exemple, il peut s'agir d'une obligation de livrer des marchandises ou d'annuler une dette.

Pour enregistrer les opérations de l'entreprise, les comptables créent des comptes correspondant à l'entreprise et aux agents avec lesquels ils entreprennent ces opérations. Chaque opération génère une obligation, soit pour l'entreprise, soit pour un autre agent. Par exemple, une

vente à crédit génère une obligation de paiement pour le client, une vente au comptant génère une obligation pour le caissier.

Cette obligation est enregistrée au débit du compte de celui qui la subit et au crédit du compte de celui qui en bénéficie.

D'une manière plus générale, les comptables considèrent que celui qui effectue une action en faveur d'un autre en attend un retour. Plus précisément, ils retiennent le principe suivant qui est à la base de la comptabilité en partie double :

Celui qui entreprend une action en faveur d'un autre agent crée chez ce dernier l'obligation d'entreprendre une action en retour. Si cette obligation a une valeur économique, celle-ci est enregistrée au débit de l'agent qui la subit et au crédit de celui qui en bénéficie.

C'est donc, en fait, moins l'opération elle-même que l'obligation qu'elle génère qui est enregistrée dans les comptes.

L'obligation est enregistrée pour sa valeur au moment où elle naît, c'est-à-dire au moment de son fait générateur.

Comptes d'opérations et comptes d'agents

La comptabilité doit permettre à l'entreprise de poursuivre deux objectifs :

- ▶ suivre ses créances et ses dettes pour pouvoir faire respecter ses droits et assumer ses engagements ;
- ▶ suivre l'évolution de son activité et sa rentabilité.

A ces deux objectifs correspondent deux types de comptes distincts :

- ▶ des comptes d'opérations qui représentent l'entreprise;
- ▶ des comptes d'agents qui représentent les agents ayant des créances ou des dettes envers l'entreprise.

Les comptes *Achats* et *Ventes* sont des comptes d'opérations. Ils sont tenus du point de vue de l'entreprise, c'est-à-dire qu'une obligation de l'entreprise y est inscrite au débit et qu'une obligation envers l'entreprise y est inscrite au crédit.

Les comptes *Caisse*, *Banque*, *Clients*, *Fournisseurs*, sont des comptes d'agents. Ils sont tenus du point de vue de l'agent considéré, c'est-à-dire qu'une obligation de cet agent est inscrite au débit de son compte, une obligation envers lui est inscrite au crédit de son compte.

L'enregistrement des achats

Les achats à crédit de l'entreprise génèrent pour elle l'obligation d'un paiement ultérieur. Selon l'application du principe général, les achats, ou plus précisément la valeur de l'obligation qu'ils génèrent, sont donc enregistrés au débit du compte *Achats* qui représente l'entreprise et au crédit du compte *Fournisseurs* puisque c'est le fournisseur qui bénéficie du paiement ultérieur.

Les achats de l'entreprise sont enregistrés au débit du compte Achats

Les achats sont évalués au prix d'achat, celui-ci incluant les droits de douane mais excluant la TVA déductible. Les frais accessoires d'achat payés à des tiers, par exemple les transports, les commissions et les assurances peuvent être inclus dans le prix d'achat ou être enregistré séparément.

Les achats doivent être enregistrés au moment où ils ont lieu, indépendamment de la date du paiement. Par exemple, un achat de 1 000 est enregistré de la manière suivante dans les comptes *Achats* et *Fournisseurs* :

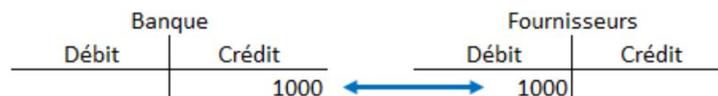


Dans le cas d'un achat au comptant, l'obligation de l'entreprise est moins évidente, pourtant elle est réelle. Ainsi, si le paiement est en espèces, c'est le caissier qui paye pour l'entreprise. L'entreprise a donc une obligation envers le caissier, celle d'annuler sa créance envers lui. En effet, nous avons vu que l'argent qui est dans la caisse représente une créance de l'entreprise sur le caissier. Celui-ci ne peut accepter de sortir de l'argent qu'en échange de l'annulation de la créance correspondante. C'est donc le compte *Caisse* qui est crédité en contrepartie de l'écriture au débit du compte *Achats*.

Si le paiement est par chèque, c'est le compte *Banque* qui est crédité. En effet, la banque a effectué une action en faveur de l'entreprise puisqu'elle a payé à sa place. Cela crée l'obligation pour l'entreprise soit de faire un dépôt à la banque si son compte est à découvert, soit de diminuer la créance qu'elle détient sur la banque. Cette obligation de l'entreprise est enregistrée à son débit ainsi qu'au crédit de la banque.

Concrètement, l'enregistrement de l'achat se fait sur la base de la facture émise par le fournisseur. Dans le cas d'un achat au comptant la facture du fournisseur doit être acquittée, c'est-à-dire porter la mention "acquittée le" ainsi que le mode de règlement et la référence du règlement.

Dans le cas d'un achat à crédit, la créance du fournisseur va disparaître au moment du paiement par l'entreprise et être annulée dans son compte par une écriture au débit qui va compenser l'écriture portée au crédit au moment de l'achat. Le paiement de l'entreprise concernera également le plus souvent le compte banque qui doit être crédité.



L'enregistrement des ventes

Les ventes à crédit génèrent pour les clients l'obligation d'un paiement ultérieur. En application du principe général, la valeur de cette obligation, c'est-à-dire le montant des ventes, est enregistrée au débit du compte *Clients* qui est un compte d'agents et au crédit du compte *Ventes* qui est un compte d'opérations de l'entreprise.

Les ventes sont enregistrées au crédit du compte *Ventes*

Les ventes sont évaluées au prix de vente, hors TVA, au moment où elles ont lieu et cela indépendamment de leur paiement. Ainsi, une vente à crédit de 900 est enregistrée de la manière suivante :



Dans le cas d'une vente au comptant, il n'y a plus d'obligation des clients mais du caissier ou de la banque, celle de rendre à l'entreprise l'argent reçu en son nom. Ainsi, si le paiement est en espèces, c'est le compte *Caisse* qui est débité, si le paiement est par chèque c'est le compte *Banque* qui est débité.

Concrètement, l'enregistrement de la vente se fait sur la base de la facture émise par l'entreprise. Dans le cas d'une vente au comptant la facture doit être acquittée, c'est-à-dire porter la mention "acquittée le" ainsi que le mode de règlement et la référence du règlement.

Dans le cas d'une vente à crédit, la dette du client est annulée au moment de son paiement par une écriture au crédit de son compte, la contrepartie étant une écriture au débit du compte de l'agent qui a reçu le paiement au nom de l'entreprise, c'est-à-dire soit le caissier, soit la banque.



Les règlements

La comptabilité considère que l'entreprise ne détient pas d'argent mais qu'elle utilise des intermédiaires qui paient ou se font payer en son nom. Ces intermédiaires sont le caissier et la banque, tous deux sont considérés comme des agents extérieurs à l'entreprise.

Les règlements sont toujours enregistrés au crédit du compte de celui qui paye et au débit de celui qui est payé

Les règlements concernent donc uniquement des comptes d'agents.

L'agent qui reçoit de l'argent au nom de l'entreprise a toujours envers elle une obligation qui est, soit de lui rendre l'argent à sa demande, soit d'annuler sa créance envers elle. Son compte doit donc être débité.

Inversement, l'agent qui effectue un paiement au nom de l'entreprise crée pour elle une obligation qui peut être un paiement ultérieur ou une annulation de créance. Puisque l'agent qui effectue le paiement bénéficie de cette obligation, son compte doit être crédité.

Les paiements sont donc toujours enregistrés au crédit du compte de celui qui paye et au débit de celui qui est payé.

Ainsi, les paiements au comptant des achats de l'entreprise apparaissent au crédit du compte *Caisse* ou à celui du compte *Banque*, les règlements au comptant des ventes de l'entreprise apparaissent au débit du compte *Caisse* ou à celui du compte *Banque*.

Lorsque, après un achat à crédit, l'entreprise paye sa dette à un fournisseur, le règlement de l'entreprise est enregistré au crédit du compte *Caisse* ou à celui du compte *Banque* et également au débit du compte *Fournisseurs*.



L'application de la règle générale permet d'enregistrer tout paiement de l'entreprise, indépendamment de sa nature, au débit du compte de celui qui le reçoit. Cela évite d'avoir à rechercher si l'agent qui est payé est créancier ou débiteur envers l'entreprise avant de pouvoir effectuer l'enregistrement dans les comptes.

Lorsque, après une vente à crédit, le client paye sa dette à l'entreprise, le règlement du client est enregistré au crédit de son compte ainsi qu'au débit du compte *Caisse* ou à celui du compte *Banque*.



Là encore, et de manière symétrique aux paiements de l'entreprise, la règle est la même pour tout paiement reçu par l'entreprise, celui-ci est enregistré au crédit du compte de celui qui l'effectue, quelle qu'en soit la raison, ainsi qu'au débit du compte *Caisse* ou du compte *Banque*.

Un règlement est donc toujours enregistré au crédit du compte de celui qui l'effectue et au débit du compte de celui qui le reçoit.

La TVA

La TVA est un impôt destiné à frapper le consommateur et non le producteur. Dans ces conditions, l'entreprise joue le rôle d'un percepteur pour le compte de l'Etat, la TVA qu'elle perçoit ne lui est pas destinée et elle devra la payer à l'Etat, c'est-à-dire qu'elle correspond à une dette sur l'Etat.

Le compte État est :

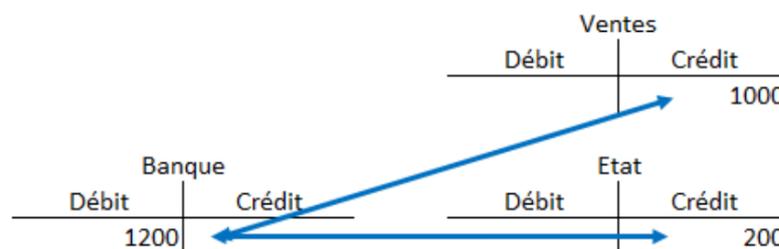
crédité du montant de la TVA facturée par l'entreprise à ses clients

débité du montant de la TVA déductible payée par l'entreprise

Inversement, une entreprise qui facture la TVA à ses clients peut généralement déduire la TVA qu'elle a payée sur ses achats de ce qu'elle devra payer au fisc. Ainsi, la TVA déductible payée par l'entreprise sur ses achats est analysée comme une créance sur l'Etat.

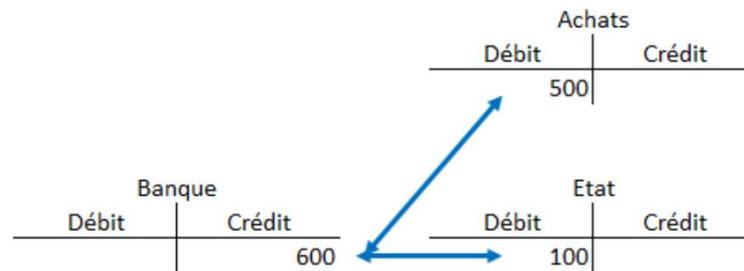
Le compte de l'Etat, qui est un compte d'agents, sera donc crédité du montant de la TVA facturée par l'entreprise à ses clients puisque ce montant devra être payé à l'Etat. Le compte de l'Etat est débité du montant de la TVA déductible payée par l'entreprise lors de ses achats puisque ce montant est déduit de ce que l'entreprise doit à l'Etat.

Par exemple, si l'entreprise réalise des ventes d'une valeur TTC de 1 200 dont 200 de TVA et des achats de 600 dont 100 de TVA, elle devra payer au fisc $200 - 100 = 100$. Les ventes seront enregistrées dans les comptes de la manière suivante :



C'est-à-dire que sur les 1 200 perçus, 1 000 iront effectivement à l'entreprise et 200 à l'Etat.

Les achats seront enregistrés de la manière suivante :



C'est-à-dire que sur les 600 payés, 500 sont effectivement à la charge de l'entreprise et 100 à la charge de l'Etat.

Le paiement de la TVA due par l'entreprise à l'Etat est enregistré ainsi :



En effet, un règlement est toujours enregistré au crédit du compte de celui qui l'effectue, c'est-à-dire ici la banque, et au débit du compte de celui qui le reçoit, c'est-à-dire l'Etat.

Le capital

Une entreprise appartient toujours à un ou plusieurs propriétaires qui décident de lui confier des sommes afin de les faire fructifier pour eux. Ces sommes sont les apports en capital.

Le capital est assimilé à une dette de l'entreprise envers ses propriétaires

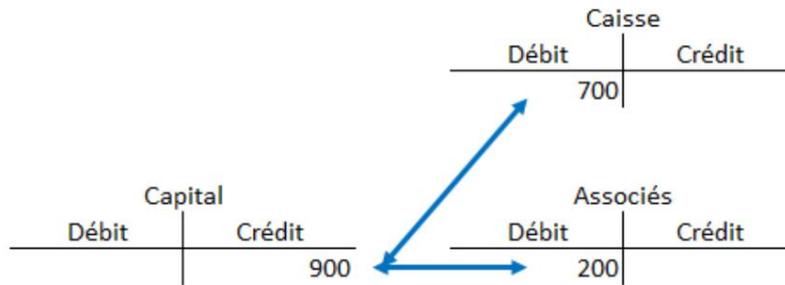
L'entreprise doit ouvrir un compte correspondant aux apports en capital que les propriétaires de l'entreprise ont décidé. Le capital est assimilé à une dette de l'entreprise envers ses propriétaires car celle-ci n'agit pas pour elle-même mais pour leur compte. Elle doit donc pouvoir rendre les sommes reçues au titre des apports en capital en cas de dissolution de l'entreprise.

Les apports en capital sont ainsi enregistrés au crédit du compte *Capital* qui est un compte d'agents et au débit du compte *Banque* ou *Caisse*. Par exemple, des apports en capital de 900 payés en espèces seront enregistrés de la manière suivante :



Si le capital décidé n'a pas encore été effectivement versé, l'entreprise a une créance sur les associés. Cette créance sera enregistrée au débit du compte *Associés* qui est un compte d'agents.

Par exemple, si les associés ont décidé de verser un capital de 900 à l'entreprise et qu'ils n'en ont effectivement versé que 700, ils ont une dette de 200 envers l'entreprise.



Les soldes des comptes

Nous avons vu que tout compte pouvait être tenu soit comme un compte de stock, soit comme un compte de flux, selon que l'on reprend, ou non, le solde de l'exercice précédent. Le solde d'un compte de stock montre la valeur du stock en fin d'exercice, le solde d'un compte de flux montre sa variation au cours de l'exercice.

En pratique, cependant, certains comptes n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités comme comptes de stocks, d'autres n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités en comptes de flux.

Ainsi, il est préférable de traiter les comptes d'agents en comptes de stocks car il est plus intéressant de connaître le montant des créances et des dettes d'un agent à la fin de l'exercice plutôt que ses variations au cours de l'exercice. Inversement, il est préférable de traiter les comptes d'opérations en comptes de flux.

Par exemple, lorsque le compte *Ventes* est traité en compte de flux, son solde correspond au montant des ventes au cours de l'exercice, alors que, lorsqu'il est traité en compte de stocks, son solde correspond au cumul des ventes depuis la création de l'entreprise, ce qui n'a généralement que peu d'intérêt.

Les soldes des comptes d'opérations montrent le total des opérations de l'entreprise au cours de l'exercice, les soldes des comptes d'agents montrent leurs créances ou leurs dettes envers l'entreprise à la fin de l'exercice.

Le compte fournisseurs

Les comptes des fournisseurs permettent de déterminer leurs créances sur l'entreprise. Par exemple, supposons qu'un fournisseur réalise avec l'entreprise les opérations suivantes :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Vente à crédit à l'entreprise | 300 |
| Paiement de l'entreprise | 200 |
| Vente à crédit à l'entreprise | 400 |

Les comptes fournisseurs permettent de déterminer leurs créances sur l'entreprise

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte *Fournisseurs* se présentera de la manière suivante :

| Fournisseurs | | |
|-------------------------|------------|------------|
| | Débit | Crédit |
| Achat à crédit | | 300 |
| Paiement au fournisseur | 200 | |
| Achat à crédit | | 400 |
| Solde | 500 | |
| Total | 700 | 700 |

Dans cet exemple, le solde du compte montre que les fournisseurs ont, à la fin de l'exercice, une créance de 500 sur l'entreprise.

En ce qui concerne l'enregistrement en débit/crédit, le compte *Fournisseurs* est, dans la comptabilité de l'entreprise, tenu du point de vue du fournisseur et non de l'entreprise puisqu'un enregistrement au crédit correspond à une créance du fournisseur. Cependant, en ce qui concerne le libellé des opérations, c'est le point de vue de l'entreprise qui est retenu, la vente du fournisseur à l'entreprise étant enregistrée dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé *Achat*.

On notera également que le solde du compte est placé dans la colonne *Débit* pour assurer l'équilibre des deux colonnes. Cependant, puisque dans ce cas le total des crédits est supérieur à celui des débits, le solde du compte est dit "créditeur".

Reprenons notre exemple et supposons que, à l'exercice suivant, le fournisseur ait réalisé les opérations suivantes :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Vente à crédit à l'entreprise | 200 |
| Paiement de l'entreprise | 400 |

Son compte se présentera au deuxième exercice sous la forme suivante :

| Fournisseurs | | |
|-------------------------|------------|------------|
| | Débit | Crédit |
| Solde à nouveau | | 500 |
| Achat à crédit | | 200 |
| Paiement au fournisseur | 400 | |
| Solde | 300 | |
| Total | 700 | 700 |

Le solde du compte indique que, à la fin du deuxième exercice, les fournisseurs ont une créance de 300 sur l'entreprise.

Notons qu'au premier exercice, le solde du compte *Fournisseurs* apparaissait au débit, il est repris au crédit à l'ouverture de l'exercice suivant. En effet, le solde du compte *Fournisseurs* représente la créance des fournisseurs sur l'entreprise à la fin de l'exercice, il doit être reporté au crédit pour pouvoir s'ajouter à leurs nouvelles créances. Le principe de l'écriture en partie double s'applique donc aussi aux soldes des comptes d'agents.

Le compte clients

De manière symétrique, les comptes des clients permettent de déterminer leurs dettes envers l'entreprise. Supposons, par exemple, qu'un client réalise les opérations suivantes avec l'entreprise :

Les comptes clients permettent de déterminer leurs dettes envers l'entreprise

| | |
|-------------------------------|-----|
| Achat à crédit à l'entreprise | 500 |
| Achat à crédit à l'entreprise | 300 |
| Paiement à l'entreprise | 600 |

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte *Clients* se présentera de la manière suivante :

| Clients | | |
|--------------------|------------|------------|
| | Débit | Crédit |
| Vente à crédit | 500 | |
| Vente à crédit | 300 | |
| Paiement du client | | 600 |
| Solde | | 200 |
| Total | 800 | 800 |

Dans cet exemple, le solde du compte *Clients* indique que les clients ont, à la fin de l'exercice, une dette de 200 envers l'entreprise.

En ce qui concerne l'enregistrement des opérations en débit/crédit, le compte clients est tenu du point de vue du client puisqu'un enregistrement au débit correspond à une dette des clients. Cependant, en ce qui concerne les libellés, c'est le contraire car l'achat du client est enregistré dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé *vente*.

Un solde débiteur est toujours placé dans la colonne *Crédit*, un solde créditeur est toujours placé dans la colonne *Débit*

On remarquera également que le solde du compte clients est placé dans la colonne *Crédit* pour l'équilibrer, mais, comme le total des débits est supérieur à celui des crédits, le solde du compte est dit *débiteur*. Il s'agit là d'un principe général : un solde débiteur est toujours placé dans la colonne *Crédit*, un solde créditeur est toujours placé dans la colonne *Débit*.

Reprenons notre exemple et supposons qu'au cours de l'exercice suivant le client réalise les opérations suivantes :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Achat à crédit à l'entreprise | 400 |
| Paiement à l'entreprise | 500 |

Au deuxième exercice, le compte Clients se présentera alors de la manière suivante :

| | Débit | Crédit |
|--------------------|-------|--------|
| Solde à nouveau | 200 | |
| Vente à crédit | 400 | |
| Paiement du client | | 500 |
| Solde | | 100 |
| Total | 600 | 600 |

Le solde du compte indique que, à la fin du deuxième exercice, les clients ont une dette de 100 envers l'entreprise.

Notons qu'à la clôture du premier exercice, le solde du compte *Clients* apparaissait au crédit, il est repris au débit à l'ouverture de l'exercice suivant. En effet, le solde du compte *Clients* représente la dette des clients sur l'entreprise, il doit être repris au débit à l'exercice suivant pour pouvoir s'ajouter aux nouvelles dettes des clients. Là encore, le principe de l'écriture en partie double s'applique aux soldes.

La nomenclature des comptes

L'analyse de la situation de l'entreprise et sa gestion nécessitent la mise en place de procédures d'agrégation des comptes, c'est-à-dire, en particulier, la définition d'une nomenclature des opérations et d'une nomenclature des agents. Cet aspect est fondamental pour le comptable national car selon le degré de proximité de ces nomenclatures avec celles de la comptabilité nationale, il sera plus ou moins facile d'utiliser les données de la comptabilité d'entreprise pour élaborer les comptes nationaux.

En ce qui concerne les opérations, deux types de nomenclatures sont possibles, une nomenclature par nature et une nomenclature par fonctions.

Une nomenclature des opérations par nature correspond, par exemple, à un classement des opérations en ventes, achats, rémunération des salariés, etc. Une nomenclature par fonctions correspond, par exemple, à un classement en coûts commerciaux, charges administratives, etc.

Une nomenclature par fonctions présente l'avantage de mieux répondre aux besoins internes de gestion de l'entreprise mais elle rend plus difficile l'utilisation des comptes de l'entreprise par la comptabilité nationale. Avec le développement de l'informatique, une nomenclature par fonctions n'est cependant pas incompatible avec une nomenclature par nature si chaque opération élémentaire est codifiée à la fois par nature et par fonction.

En France, la nomenclature des comptes est définie par le Plan comptable général.

Le journal et la balance

Pour limiter les risques de fraude, l'entreprise doit enregistrer ses opérations dans l'ordre chronologique dans un journal. Celui-ci montre pour chaque opération sa date, son montant, le compte débité et le compte crédité.

Par exemple, supposons une petite entreprise non assujettie à la TVA qui réalise les opérations suivantes :

| | |
|------------------------------------|------|
| Apport en capital par chèque : | 900 |
| Achat de marchandises par chèque : | 800 |
| Vente marchandises en espèces : | 1200 |
| Achat de marchandises à crédit : | 500 |
| Vente de marchandises à crédit : | 700 |
| Dépôt d'espèces à la banque : | 1000 |

Ces opérations peuvent s'écrire dans le journal de la manière suivante :

Journal

| | Débit | Crédit |
|--|-------|--------|
| 10/01/2010 Banque Capital Apport en capital par chèque | 900 | 900 |
| 20/02/2010 Achats Banque Achat de marchandises par chèque | 800 | 800 |
| 15/03/2010 Caisse Ventes Vente de marchandises en espèces | 1200 | 1200 |
| 12/04/2010 Achats Fournisseurs Achat de marchandises à crédit | 500 | 500 |
| 22/06/2010 Clients Ventes Vente de marchandises à crédit | 700 | 700 |
| 11/09/2010 Banque Caisse Dépôt d'espèces à la banque | 1000 | 1000 |

Ces écritures peuvent être reportées dans les comptes :

Capital

| | Débit | Crédit |
|------------------------------|------------|------------|
| Apport en capital par chèque | | 900 |
| Solde | 900 | |
| TOTAL | 900 | 900 |

Fournisseurs

| | Débit | Crédit |
|--------------------------------|------------|------------|
| Achat de marchandises à crédit | | 500 |
| Solde | 500 | |
| TOTAL | 500 | 500 |

Clients

| | Débit | Crédit |
|--------------------------------|------------|------------|
| Vente de marchandises à crédit | 700 | |
| Solde | | 700 |
| TOTAL | 700 | 700 |

Banque

| | Débit | Crédit |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Apport en capital par chèque | 900 | |
| Achat de marchandises par chèque | | 800 |
| Dépôt d'espèces à la banque | 1000 | |
| Solde | | 1100 |
| TOTAL | 1900 | 1900 |

Caisse

| | Débit | Crédit |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Vente de marchandises en espèces | 1200 | |
| Dépôt d'espèces à la banque | | 1000 |
| Solde | | 200 |
| TOTAL | 1200 | 1200 |

Achats

| | Débit | Crédit |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Achat de marchandises par chèque | 800 | |
| Achat de marchandises à crédit | 500 | |
| Solde | | 1300 |
| TOTAL | 1300 | 1300 |

Ventes

| | Débit | Crédit |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Vente de marchandises par chèque | | 1200 |
| Vente de marchandises à crédit | | 700 |
| Solde | 1900 | |
| TOTAL | 1900 | 1900 |

Pour vérifier la cohérence des comptes, nous pouvons créer un document, la balance, qui reprend pour chaque compte le sous-total avant solde des débits, celui des crédits, le solde débiteur et le solde créditeur. Il se présente ainsi :

Balance

| | Totaux | | Soldes | |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Débit | Crédit | Débiteurs | Créditeurs |
| Capital | | 900 | | 900 |
| Fournisseurs | | 500 | | 500 |
| Clients | 700 | | 700 | |
| Banque | 1900 | 800 | 1100 | |
| Caisse | 1200 | 1000 | 200 | |
| Achats | 1300 | | 1300 | |
| Ventes | | 1900 | | 1900 |
| TOTAL | 5100 | 5100 | 3300 | 3300 |

Comme chaque écriture comporte un enregistrement au débit et un au crédit d'un même montant, la somme des crédits est nécessairement égale à la somme des débits pour l'ensemble des comptes. De plus, pour chaque compte créditeur on a :

Somme des débits + solde créditeur = somme des crédits

Pour les comptes débiteurs on a également :

Somme des débits = somme des crédits + solde débiteur

En faisant la somme de ces deux équations pour l'ensemble des comptes on obtient :

Somme des débits + somme des soldes créditeurs = somme des crédits + somme des soldes débiteurs

Or, la somme des débits est égale à la somme des débits, on en déduit :

Somme des soldes créditeurs = somme des soldes débiteurs

S'il n'y a pas d'erreur dans les comptes, on doit pouvoir vérifier que la balance est bien équilibrée, c'est-à-dire que l'on a à la fois l'égalité entre le total des débits et le total des crédits ainsi que celle entre le total des soldes débiteurs et le total des soldes créditeurs. Une balance équilibrée ne donne toutefois pas une garantie absolue car des erreurs peuvent se compenser.

Un remarquable instrument de contrôle

On peut penser que la comptabilité en partie double n'aurait jamais connu un tel succès si elle n'avait été perçue à son origine comme un remarquable instrument de contrôle qui rendait possible le développement de grandes entreprises.

La comptabilité en partie double repose sur une organisation qui impose une distinction claire entre gestion des flux monétaires et gestion des flux physiques. Elle tire alors sa force du lien qu'elle établit entre deux types de contrôle qui vont alors se renforcer mutuellement :

- ▶ le contrôle des flux monétaires qui est directement sous la responsabilité du comptable,
- ▶ le contrôle des flux physiques qui est extra comptable.

Chaque échange implique toujours deux intervenants dont les intérêts sont opposés lors des opérations de contrôle. Par exemple, lors d'une vente effectuée au comptant, le vendeur cède des marchandises et le caissier reçoit de la monnaie.

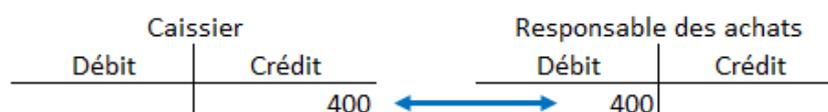
Le caissier a intérêt à dissimuler tout document prouvant qu'il a reçu de l'argent. Il faut donc se tourner vers l'autre intervenant, c'est-à-dire le vendeur, pour enregistrer l'opération. Or, pour pouvoir se justifier, le vendeur ne cède la marchandise qu'en échange d'un reçu signé du caissier attestant le paiement du client. Ce reçu peut être utilisé pour enregistrer la vente car le vendeur a intérêt à le communiquer.

Pour vérifier les encaissements du caissier à l'occasion des opérations de vente, il est donc nécessaire de créer un compte où seront enregistrées les opérations du vendeur. Dans ce compte, la vente est enregistrée au crédit car le vendeur détient un justificatif qui lui permet d'être cru lorsqu'il affirme avoir utilisé les marchandises vendues au profit de l'entreprise et non à son propre profit.



Il ne suffit pas de contrôler le caissier pour éviter les détournements, il faut aussi vérifier que tous ceux qui ont utilisé l'argent de l'entreprise l'ont fait dans son intérêt et non dans le leur.

Par exemple, il faut vérifier que le responsable des achats a bien acheté des marchandises avec l'argent de l'entreprise. Dans ce cas, c'est la facture émise par le fournisseur qui permettra de contrôler la réalité de l'achat. Si l'achat a été effectué au comptant, c'est le caissier qui la détient à titre de justificatif, dans le cas d'un achat à crédit la facture parvient au service financier. Dans les deux cas, l'information sur l'achat parviendra au comptable sans passer par le responsable des achats qui aurait intérêt à la dissimuler. Un compte sera ouvert au nom du responsable des achats où seront enregistrées toutes ses opérations.



Des comptes sont donc ouverts pour tous les responsables qui agissent au nom de l'entreprise, par exemple le vendeur ou le responsable des achats. Ces comptes vont enregistrer toutes les créances et les dettes de l'entreprise nées des décisions de ces responsables.

Avec le temps, le rôle de la comptabilité s'est étendu au-delà du seul contrôle, elle est apparue comme la première source d'information sur l'activité de l'entreprise et sa santé financière. Pour jouer ce rôle, la comptabilité a évolué et les comptes chargés de suivre les opérations des responsables de l'entreprise sont devenus des comptes d'opérations et non plus des comptes d'agents. Par exemple, le compte du vendeur est devenu un compte des ventes, le compte du responsable des achats est devenu un compte des achats.

Chapitre 3 : compte de résultat et bilan

Le calcul du bénéfice

Si les associés ont décidé de placer de l'argent dans l'entreprise, c'est pour réaliser des bénéfices. Ils attendent donc que l'entreprise fasse régulièrement le point sur sa situation financière, détermine si elle a réalisé ou non des bénéfices et, si oui, les distribue aux associés.

L'entreprise doit calculer son bénéfice à la fin de chaque exercice

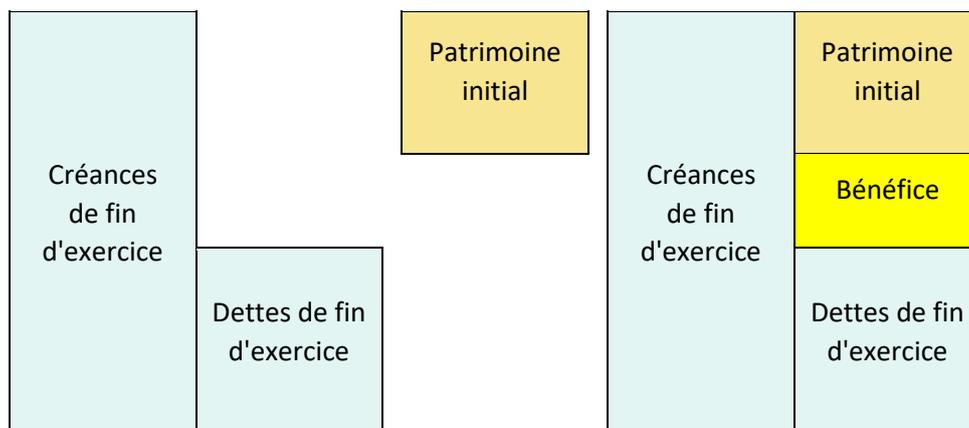
Le temps est donc découpé en périodes, généralement d'un an, appelées exercices. À l'issue de chaque exercice, l'entreprise devra calculer son bénéfice et présenter ses comptes à ses propriétaires.

Au début de chaque exercice, l'entreprise dispose d'un certain patrimoine, si l'entreprise a réussi dans ses activités, elle doit disposer à la fin de l'exercice d'un patrimoine supérieur à son patrimoine initial. Le bénéfice est précisément la différence entre ces deux valeurs.

Supposons, dans un premier temps, que le patrimoine de l'entreprise soit composé exclusivement de créances et de dettes, les créances venant contribuer positivement à la valeur du patrimoine et les dettes négativement. Nous utiliserons ici les termes *créances* et *dettes* dans un sens très général incluant l'obligation de livrer un produit ou d'annuler une créance. Pour calculer le bénéfice de l'entreprise au cours du premier exercice, deux méthodes sont possibles.

La première méthode consiste à déduire le patrimoine initial du patrimoine de fin d'exercice. Comme le patrimoine est la différence entre les créances et les dettes, on a :

Bénéfice = total des créances en fin d'exercice – total des dettes en fin d'exercice – patrimoine initial



Une deuxième méthode est possible en remarquant que le patrimoine initial est lui-même égal à la différence entre les créances et les dettes de début d'exercice.

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Dettes de début d'exercice | Créances de début d'exercice |
| Patrimoine initial | |

En remplaçant le patrimoine initial par sa valeur on obtient :

$$\text{Bénéfice} = \text{créances de fin} - \text{dettes de fin} - (\text{créances de début} - \text{dettes de début})$$

Soit :

$$\text{Bénéfice} = \text{créances de fin} - \text{dettes de fin} - \text{créances de début} + \text{dettes de début}$$

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Dettes de début d'exercice | Créances de début d'exercice |
| Créances de fin d'exercice | Bénéfice |
| | Dettes de fin d'exercice |

Ou encore :

$$\text{Bénéfice} = (\text{créances de fin} - \text{créances de début}) - (\text{dettes de fin} - \text{dettes de début})$$

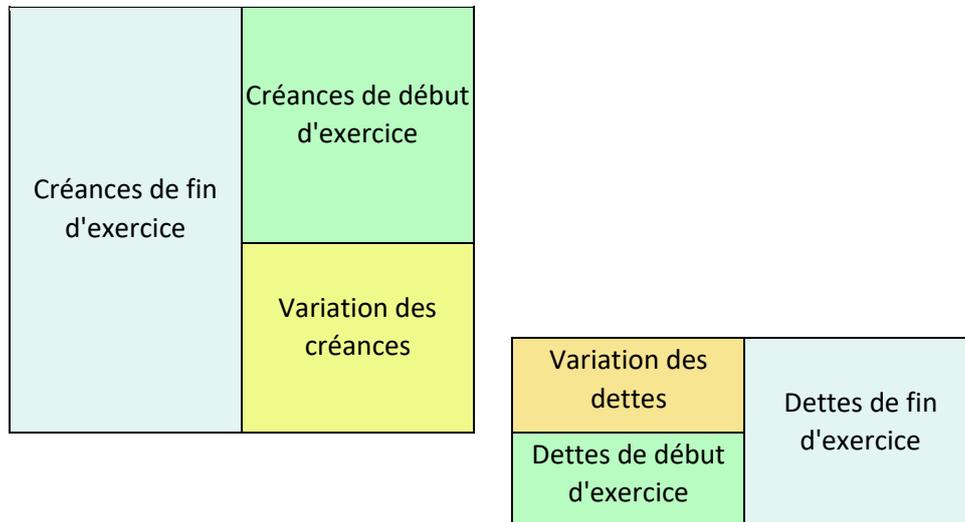
| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Créances de fin d'exercice | Créances de début d'exercice |
| | Bénéfice |
| Dettes de début d'exercice | Dettes de fin d'exercice |

Mais :

Créances de fin – créances de début = variation des créances

Et :

Dettes de fin – dettes de début = variation des dettes



Et donc :

Bénéfice = variation des créances – variation des dettes



C'est la deuxième méthode de calcul, elle consiste à considérer que l'entreprise améliore son patrimoine chaque fois qu'elle augmente ses créances ou diminue ses dettes et qu'elle le détériore chaque fois qu'elle augmente ses dettes ou diminue ses créances.

Le compte de résultat

Les comptes d'opérations

Nous avons vu au chapitre précédent que la comptabilité de l'entreprise utilisait deux types distincts de comptes : les comptes d'opérations et les comptes d'agents.

Les comptes d'opérations, par exemple le compte *Ventes* et le compte *Achats*, sont tenus du point de vue de l'entreprise, c'est-à-dire qu'ils enregistrent à leur crédit les augmentations de créances de l'entreprise et à leur débit ses augmentations de dettes. Les comptes d'opérations sont tenus comme des comptes de flux, c'est-à-dire qu'ils ne reprennent pas le solde de l'exercice précédent et n'enregistrent que les opérations ayant eu lieu au cours de l'exercice.

La variation des créances de l'entreprise est donc égale à la somme des crédits des comptes d'opérations, la variation des dettes est égale à la somme des débits des comptes d'opérations.

Le calcul du résultat

Puisque le bénéfice est égal à la différence entre la variation des créances et celle des dettes, on a donc :

Bénéfice = somme des crédits des comptes d'opérations – somme des débits des comptes d'opérations

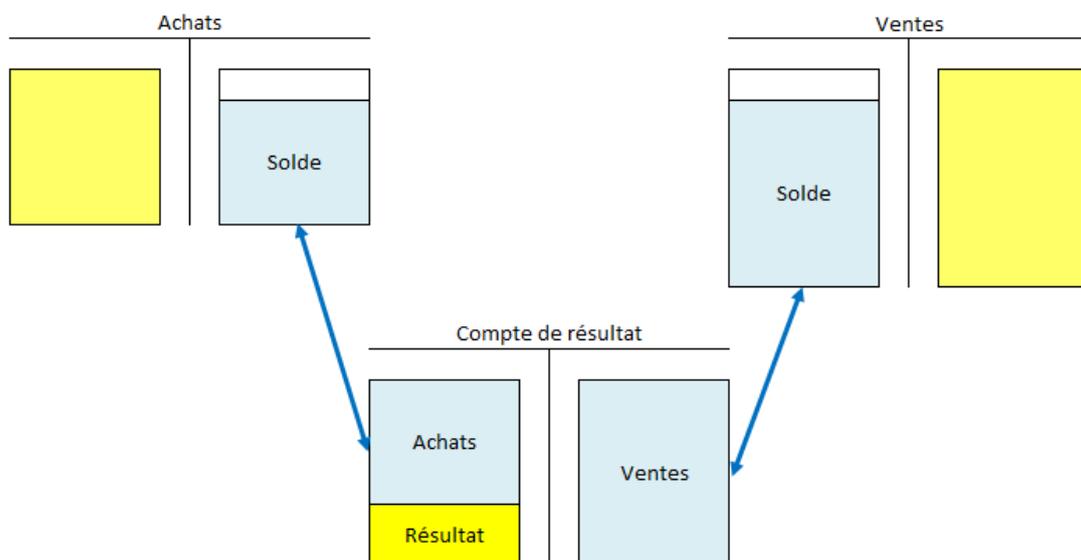
Puisque cette différence peut être négative, il est préférable d'utiliser le terme "résultat" plutôt que "bénéfice", le résultat est un bénéfice lorsqu'il est positif, une perte lorsqu'il est négatif.

Ainsi :

Résultat = somme des crédits des comptes d'opérations – somme des débits des comptes d'opérations

Puisque les crédits et les débits se trouvent dans différents comptes d'opérations, il est nécessaire de les regrouper dans un même compte pour calculer le résultat, ce compte est le compte de résultat.

Comme le solde d'un compte est égal à la différence entre la somme de ses crédits et celle de ses débits, il n'est pas nécessaire de reprendre au compte de résultat tous les crédits et les débits, il suffit de reprendre les soldes des comptes d'opération.



Les soldes créditeurs des comptes d'opérations, c'est-à-dire les soldes qui apparaissent au débit car le total des crédits est supérieur à celui des débits, sont repris au crédit du compte de résultat ; les soldes débiteurs des comptes d'opérations, c'est-à-dire les soldes qui apparaissent au crédit car le total des débits est supérieur à celui des débits, sont repris au débit du compte de résultat. Ainsi, le compte de résultat fait apparaître au crédit la somme des ventes et au débit la somme des achats.

Les comptes d'opérations dont le solde est repris au crédit du compte de résultat prennent le nom de comptes de produits, les comptes d'opérations dont le solde est repris au débit du compte de résultat prennent le nom de comptes de charges. Les comptes de produits et les comptes de charges sont tenus comme des comptes de flux, c'est-à-dire que leurs soldes de clôture ne sont pas repris à l'ouverture de l'exercice suivant et qu'ils ne tiennent donc compte que des opérations ayant eu lieu au cours de l'exercice.

Les soldes débiteurs des comptes de charges qui apparaissent au crédit de ces comptes sont repris au débit du compte de résultat, les soldes créditeurs des comptes de produits qui apparaissent au débit de ces comptes sont repris au crédit du compte de résultat. De cette manière, le principe de la partie double est aussi respecté pour les soldes des comptes de produits et de charges.

Le bilan

Les comptes d'agents

Les créances et les dettes de l'entreprise apparaissent également dans les comptes d'agents, mais considérées du point de vue de ces agents, c'est-à-dire l'opposé de celui de l'entreprise. Ainsi, les débits des comptes d'agents représentent des augmentations de créances de l'entreprise, les crédits représentent des augmentations de dettes de l'entreprise.

Les comptes d'agents sont traités comme des comptes de stocks, c'est-à-dire qu'ils reprennent les soldes de l'exercice précédent. Ainsi, un solde créditeur de l'exercice précédent, c'est-à-dire un solde inscrit au débit parce que le total des crédits est supérieur à celui des débits, est repris au crédit du compte de l'exercice en cours. Un solde débiteur de l'exercice précédent, c'est-à-dire un solde inscrit au crédit parce que le total des débits est supérieur à celui des crédits, est repris au débit du compte de l'exercice en cours.

Les soldes des comptes d'agents représentent les créances et les dettes de l'entreprise en fin d'exercice. Les soldes débiteurs des comptes d'agents, c'est-à-dire les soldes inscrits à leur crédit, correspondent aux créances de l'entreprise en fin d'exercice. Par exemple, le compte *Clients* enregistre au débit les dettes des clients, son solde est débiteur et donc inscrit au crédit, il représente les dettes des clients en fin d'exercice, c'est-à-dire les créances de l'entreprise en fin d'exercice.

***Les soldes des comptes d'agents
représentent les créances et les
dettes de l'entreprise en fin
d'exercice***

Les soldes créditeurs des comptes d'agents, c'est-à-dire les soldes inscrits à leur débit, correspondent aux dettes de l'entreprise. Par exemple, le solde du compte *Fournisseurs* est créditeur, donc inscrit au débit, il représente les créances des fournisseurs et donc les dettes de l'entreprise en fin d'exercice.

Le calcul du résultat

Au moment où l'entreprise est créée, c'est-à-dire à l'ouverture du premier exercice, l'entreprise n'a ni créances ni dettes, son patrimoine initial est donc nul. Or, d'après la première méthode de calcul du résultat, on a :

Résultat = total des créances en fin d'exercice – total des dettes en fin d'exercice – patrimoine initial

Puisque le patrimoine initial est nul, cette équation peut s'écrire :

Total des créances en fin d'exercice = total des dettes en fin d'exercice + résultat

Le résultat équilibre donc les soldes créditeurs et débiteurs de fin d'exercice des comptes d'agents.

Premier exercice

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Créances de fin d'exercice | Résultat |
| | Dettes de fin d'exercice |

Mais le résultat peut aussi être considéré comme une dette de l'entreprise envers ses propriétaires car il a vocation à leur être distribué sous forme de dividendes. Le compte de résultat peut ainsi être considéré comme un compte d'agents si bien que son solde à la clôture doit être repris à l'ouverture de l'exercice suivant.

Cependant, pour éviter que le compte de résultat d'un exercice tienne compte des opérations des exercices précédents, il est soldé à la clôture de l'exercice courant en créditant à l'ouverture de l'exercice suivant, un autre compte, le compte *Résultat en instance d'affectation*.

Le compte de résultat est ainsi toujours à zéro en début d'exercice, ce qui lui permet de n'enregistrer que les opérations de l'exercice en cours.

À l'ouverture du deuxième exercice on retrouve les créances et les dettes de la fin du premier exercice ainsi que le résultat en instance d'affectation. Celui-ci étant égal au résultat de l'exercice précédent, il équilibre les créances et les dettes d'ouverture du deuxième exercice tout comme le compte de résultat équilibrait les créances et les dettes de clôture du premier exercice.

Mais le résultat en instance d'affectation est aussi une dette de l'entreprise puisqu'il représente les sommes que l'entreprise doit pouvoir verser à ses propriétaires. Ainsi, à l'ouverture du deuxième exercice, les créances et les dettes de l'entreprise sont équilibrées.

En d'autres termes, le patrimoine de l'entreprise, qui est égal à la différence entre ses créances et ses dettes, est nul à l'ouverture du deuxième exercice.

Deuxième exercice

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Créances à l'ouverture | Résultat en instance d'affectation |
| | Dettes à l'ouverture |

À la fin du deuxième exercice, le résultat est à nouveau viré à l'ouverture du compte *Résultat en instance d'affectation* de l'exercice suivant et il en va de même à la fin de chaque exercice.

Ainsi, le patrimoine de l'entreprise est toujours nul à l'ouverture de chaque exercice.

L'équation suivante est donc vérifiée pour tout exercice :

Total des créances en fin d'exercice = total des dettes en fin d'exercice + résultat de l'exercice

C'est-à-dire :

Total des soldes débiteurs des comptes d'agents = Total des soldes créditeurs des comptes d'agents + résultat de l'exercice

Cette équation peut être présentée dans le cadre d'un document de synthèse, le bilan. Celui-ci est composé de deux parties, la partie gauche intitulée *Actif* reprend les soldes débiteurs des comptes d'agents, la partie droite intitulée *Passif* reprend les soldes créditeurs des comptes d'agents et le résultat de l'exercice.

Bilan

| Actif | Passif |
|---|--|
| Soldes débiteurs des comptes d'agents | Résultat |
| | Soldes créditeurs des comptes d'agents |

Nous verrons dans les chapitres suivants que le bilan et le compte de résultat doivent être complétés par des comptes importants lorsque le patrimoine de l'entreprise ne se limite pas à des créances et des dettes.

Le résultat équilibre aussi le bilan

Par exemple, le bilan se présentera sous la forme suivante :

| Bilan | | | |
|---------|------|--------------|------|
| Actif | | Passif | |
| Clients | 700 | Capital | 900 |
| Banque | 1100 | Résultat | 600 |
| Caisse | 200 | Fournisseurs | 500 |
| Total | 2000 | Total | 2000 |

Le bilan ne reprend pas les intitulés *débit* et *crédit* pour ses colonnes mais adopte les intitulés *actif* et *passif*, d'une part parce que les intitulés *débit* et *crédit* pourraient induire en erreur les utilisateurs non avertis dans la mesure où les comptes d'agents ne sont pas tenus du point de vue de l'entreprise mais de celui des agents, d'autre part parce qu'il va également reprendre des écritures qui ne peuvent être assimilées ni à des créances ni à des dettes.

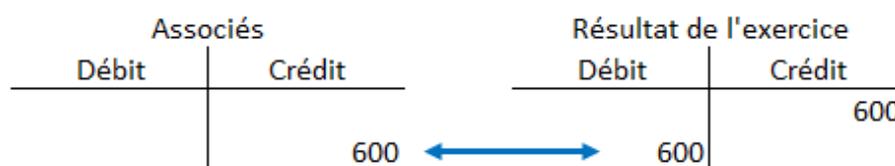
Notons que, contrairement au compte de résultat, le bilan n'est pas un compte mais seulement un document de synthèse.

Dividendes et capitaux propres

Lors de l'exercice suivant, les associés propriétaires de l'entreprise doivent décider ce qu'ils vont faire du bénéfice. Ils peuvent décider soit de se le faire distribuer (totalement ou partiellement) sous forme de dividendes, soit le laisser à disposition de l'entreprise.

Lorsque les associés décident de se faire verser le bénéfice, cela va se traduire par un mouvement de fonds de l'entreprise vers les associés, mais le paiement effectif des dividendes se faisant postérieurement à la prise de décision, les dividendes sont d'abord enregistrés au crédit du compte *Associés* qui est destiné à enregistrer les créances et les dettes des associés envers l'entreprise. Ici le compte *Associés* enregistre l'obligation pour l'entreprise d'appliquer la décision des associés, cette obligation correspond à une créance des associés sur l'entreprise.

La contrepartie de l'enregistrement au crédit du compte *Associés* est un enregistrement au débit du compte *Résultat en instance d'affectation*. Par exemple, si l'entreprise avait réalisé un bénéfice de 600 au cours de l'exercice précédent, la décision de distribution de 600 de dividendes, se traduira par l'écriture suivante :



Lors du paiement effectif des dividendes, le compte *Associés* sera débité par le crédit du compte *Banque*.

| Banque | | | Associés | |
|--------|--------|----|----------|--------|
| Débit | Crédit | | Débit | Crédit |
| | 600 | ←→ | 600 | |

Mais il n'y a pas toujours de distribution de dividendes, soit parce que l'entreprise réalise une perte et non un bénéfice, soit parce que les associés souhaitent laisser le bénéfice à la disposition de l'entreprise. Aussi, un autre compte, le *Report à nouveau* est-il créé. Quand le résultat de l'exercice précédent était une perte, il est nécessairement viré au compte de *Report à nouveau*, c'est-à-dire, puisqu'une perte correspond à un solde débiteur du compte *Résultat de l'exercice*, porté au débit du compte *Report à nouveau*. Là encore le compte *Résultat en instance d'affectation* est remis à zéro avant la fin de l'exercice.

Par exemple, si le résultat de l'exercice précédent était une perte de 200, l'écriture serait la suivante :

| Résultat de l'exercice | | | Report à nouveau | |
|------------------------|--------|----|------------------|--------|
| Débit | Crédit | | Débit | Crédit |
| 200 | | ←→ | 200 | |

Lorsque les associés veulent laisser le bénéfice à la disposition de l'entreprise, il n'y a pas de mouvement réel de fonds mais seulement un jeu d'écritures, le bénéfice étant crédité au compte *Report à nouveau* par le débit du compte *Résultat en instance d'affectation*. Par exemple, si les associés décident de laisser la totalité du bénéfice de 600 à la disposition de l'entreprise, l'écriture sera la suivante :

| Report à nouveau | | | Résultat de l'exercice | |
|------------------|--------|----|------------------------|--------|
| Débit | Crédit | | Débit | Crédit |
| | 600 | ←→ | 600 | 600 |

Les associés peuvent également utiliser un autre compte lorsqu'ils souhaitent ne pas distribuer le bénéfice, le compte *Réserves*. Ce compte fonctionne comme le compte *Report à nouveau* mais il est utilisé lorsque les fonds laissés à la disposition de l'entreprise ont vocation à l'être durablement.

Ce compte ne diffère pas fondamentalement du compte *Capital* et il ne faudrait pas penser qu'il correspond à des réserves comparables aux réserves de noisettes que les écureuils peuvent accumuler avant l'hiver, il montre simplement avec le compte *Report à nouveau* et le compte *Capital* quelle part des actifs de l'entreprise a été financée par les fonds mis à sa disposition par ses propriétaires.

Les soldes de ces comptes, auxquels il convient d'ajouter le résultat de l'exercice, constituent les capitaux propres de l'exercice. Le bilan montre ainsi comment le financement des actifs de l'entreprise a été réparti entre les capitaux propres et les dettes.

L'ensemble des capitaux propres apparaissent au bilan, un exemple de bilan simplifié pouvant être le suivant :

Bilan

| Actif | | Passif | |
|--------------|-------------|------------------|-------------|
| Clients | 700 | Capital | 900 |
| Banque | 1000 | Réserves | 200 |
| Caisse | 200 | Report à nouveau | 300 |
| | | Résultat | 100 |
| | | Fournisseurs | 400 |
| Total | 1900 | Total | 1900 |

Remarquons que le montant des dividendes versés n'apparaît explicitement dans aucun des deux documents de synthèse, c'est-à-dire ni dans le bilan, ni dans le compte de résultat.

Chapitre 4 : les stocks

Stocks et actifs

Une entreprise achète généralement des biens pour les utiliser dans son processus de production, ce sont les matières premières et les fournitures, elle peut également acheter des biens pour les revendre, ce sont les marchandises, elle vend aussi des biens qu'elle a produit elle-même, ce sont les produits.

Les biens achetés et les biens produits ne sont généralement pas utilisés ou vendus immédiatement si bien qu'à la fin de l'exercice, il reste le plus souvent des biens stockés qui devront être utilisés ou vendus au cours des exercices suivants.

Les biens stockés généreront au cours des exercices suivants des rentrées d'argent au profit de l'entreprise, soit directement s'ils sont vendus, soit indirectement s'ils sont utilisés pour produire des biens ou des services qui seront vendus.

Les stocks sont des actifs

En ce sens, ils présentent la même caractéristique que les créances, c'est-à-dire qu'ils constituent une réserve de valeur pour l'entreprise. La comptabilité désigne par *actifs* ces réserves de valeur. Le Plan comptable général français définit ainsi les actifs :

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité.

Selon cette définition, les créances et les stocks de biens sont tous deux des actifs. À l'inverse, on peut considérer que, d'une certaine manière, la notion d'actif est une extension de la notion de créance. En effet, un actif doit se traduire dans l'avenir, directement ou indirectement, par une rentrée d'argent. Comme nul n'est maître de l'avenir, cette rentrée d'argent n'est pas certaine, elle n'est qu'une rentrée d'argent en laquelle l'entreprise peut raisonnablement **croire**.

Comptes de gestion et comptes de bilan

Nous avons vu au chapitre précédent que le résultat de l'exercice était égal à la différence entre le patrimoine de clôture de l'entreprise et son patrimoine d'ouverture. Or, puisqu'ils doivent se traduire à terme par une rentrée d'argent, les stocks doivent être considérés comme faisant partie du patrimoine de l'entreprise au même titre que les créances. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour le calcul du résultat.

Le résultat pouvant être calculé à la fois à partir des comptes d'opérations et des comptes d'agents, on devra introduire les stocks dans ces deux types de comptes.

Les comptes d'opérations sont des comptes traités en comptes de flux qui montrent quel événement est à l'origine d'une augmentation ou d'une diminution de créance ou de dette. Les

comptes d'agents sont des comptes traités en comptes de stocks qui montrent qui devra verser ou recevoir l'argent correspondant à la créance ou à la dette.

Dans le cas d'un stock, on connaît l'évènement à l'origine de l'augmentation du stock, par exemple un achat de matières premières, mais on ne sait pas qui versera l'argent que l'entreprise devrait gagner, directement ou indirectement, suite à l'utilisation de son stock. On ne peut donc pas réellement utiliser de comptes d'agents pour enregistrer les stocks.

Cependant, si l'on s'en tient au seul calcul du résultat, il n'est nécessaire ni de connaître l'évènement à l'origine de l'augmentation ou la diminution du stock, ni de savoir pour qui elle se traduira par un flux monétaire, il est seulement nécessaire que la valeur du stock soit à la fois enregistrée dans un compte traité en compte de flux afin de connaître sa variation au cours de l'exercice et dans un compte traité en compte de stock afin de connaître sa valeur en fin d'exercice.

Deux comptes sont donc ouverts :

- ▶ un compte traité en compte de flux, le compte *Variation des stocks* ;
- ▶ un compte traité en compte de stocks, le compte *Stocks*.

Le compte Variation des stocks

Le compte *Variation des stocks* enregistre :

- ▶ au crédit : les entrées en stocks puisqu'elles représentent un accroissement de valeur pour l'entreprise ;
- ▶ au débit : les sorties de stocks car elles représentent une diminution de valeur pour l'entreprise.

L'enregistrement au crédit des entrées en stocks se justifie par le fait qu'elles représentent une entrée future d'argent en laquelle l'entreprise peut croire. L'enregistrement au débit des sorties de stocks s'explique uniquement par le fait que la comptabilité n'utilise pas de nombres négatifs.

Le compte Stocks

En contrepartie, les entrées et sorties de stocks doivent également être enregistrées dans le compte *Stocks*. Celui-ci enregistre :

- ▶ au débit : les entrées en stocks car elles augmentent la valeur du patrimoine ;
- ▶ au crédit : les sorties de stocks car elles diminuent la valeur du patrimoine.

Cet enregistrement des entrées et des sorties de stocks s'explique essentiellement par une nécessité de cohérence globale des comptes, notamment pour l'application du principe de l'écriture en partie double.

On peut également, par analogie avec le traitement des créances, considérer que le compte *Stocks* est tenu du point de vue des agents encore inconnus qui seront à l'origine des flux monétaires que génèreront, directement ou indirectement, les stocks. Il est donc logique que le compte *Stocks* soit tenu du point de vue inverse de celui de l'entreprise.

Comptes de gestion et comptes de bilan

Les mouvements de stocks sont donc enregistrés de la manière suivante :

| Variation des stocks | |
|----------------------|-------------------|
| Débit | Crédit |
| Sorties des stocks | Entrées en stocks |

| Stocks | |
|-------------------|--------------------|
| Débit | Crédit |
| Entrées en stocks | Sorties des stocks |

A la fin de l'exercice, les comptes *Variation des stocks* et *Stocks* sont soldés. Le compte *Variation des stocks* est un compte de flux, son solde est donc égal à la différence entre les entrées et les sorties des stocks, c'est-à-dire la variation des stocks :

| Variation des stocks | |
|------------------------------|-------------------|
| Débit | Crédit |
| Sorties des stocks | Entrées en stocks |
| Solde = variation des stocks | |

La variation des stocks contribue au résultat de la même manière que les autres opérations de l'entreprise, le solde du compte *Variation des stocks* est donc viré en fin d'exercice au compte de résultat.

Le compte *Stocks* est un compte de stocks, il reprend à l'ouverture le solde de l'exercice précédent, c'est-à-dire la valeur des stocks à la clôture de l'exercice précédent. Son solde est la valeur des stocks à la clôture de l'exercice.

| Stocks | |
|--|--|
| Débit | Crédit |
| Entrées en stocks | Sorties des stocks |
| Valeur des stocks à la clôture de l'exercice précédent | Solde = valeur des stocks à la clôture |

Les stocks de fin d'exercice représentent un élément du patrimoine de l'entreprise, ils doivent donc apparaître à l'actif du bilan.

Ainsi, le compte de résultat et le bilan n'enregistrent pas seulement des créances et des dettes, il faut donc aller au-delà des notions de comptes d'opérations et de comptes d'agents que nous avons utilisées jusqu'ici.

La comptabilité considère ainsi deux catégories fondamentales de comptes :

- ▶ les comptes de gestion ;
- ▶ les comptes de bilan.

Les comptes de gestion sont tenus comme des comptes de flux, leur solde est viré en fin d'exercice au compte de résultat.

Les comptes de bilan sont tenus comme des comptes de stocks, c'est-à-dire qu'ils reprennent le solde de l'exercice précédent et que leur solde est viré en fin d'exercice à l'ouverture du compte de l'exercice suivant.

Valorisation des stocks

La question de la valorisation des stocks n'est pas évidente puisqu'un bien stocké peut avoir été acheté à un certain prix et être vendu, plus tard, à un prix différent. Cette question est pourtant très importante car la valorisation des stocks a un impact direct sur le résultat de l'exercice.

Pour décider du mode de valorisation des stocks, deux principes peuvent être considérés :

- ▶ le principe de cohérence ;
- ▶ le principe de prudence.

Le principe de cohérence

Considérons le cas d'un bien acheté au prix de 10, stocké puis déstocké pour être vendu au prix de 12 au cours du même exercice. À la fin de l'exercice, le stock est vide.

Supposons que les entrées en stock soient évaluées au prix d'achat et les sorties au prix de vente. Dans notre exemple, le compte *Stocks* serait débité de 10 et crédité de 12. Le solde du compte serait alors créditeur et égal à 2, ce qui signifie que la valeur du stock en fin d'exercice serait négative et égale à -2, ce qui est absurde.

Il est facile de voir que l'utilisation de prix différents pour les entrées et les sorties de stock ferait apparaître, dans notre exemple, une valeur du stock non nulle alors que, physiquement, le stock est vide.

Pour que la valeur du stock enregistré dans les comptes ait un sens, l'entrée en stocks d'un bien et sa sortie des stocks doivent nécessairement être valorisées au même prix.

Le principe de prudence

Supposons que l'entreprise achète au cours du premier exercice 20 unités de marchandises au prix de 10 et qu'elle les revende l'exercice suivant au prix de 12.

Au cours du premier exercice, les achats s'élèvent à $20 \times 10 = 200$ et les entrées en stock correspondent aux 20 unités achetées. Supposons que l'on décide de valoriser les entrées en stocks au prix de 11, les entrées en stocks sont alors égales à 220. Puisqu'il n'y a pas de sorties, la variation des stocks est aussi égale à 220. Le compte de résultat du premier exercice se présentera ainsi :

Compte de résultat du premier exercice

| Débit | | Crédit | |
|----------|-----|----------------------|-----|
| Achats | 200 | Ventes | 0 |
| Résultat | 20 | Variation des stocks | 220 |

Au cours du deuxième exercice, les ventes s'élèvent à $20 \times 12 = 240$ et les 20 unités de marchandises sortent du stock. Comme les sorties doivent être évaluées au même prix que les entrées, c'est-à-dire 11, les sorties de stocks sont valorisées à 220. Puisqu'il n'y a pas d'entrées, la variation des stocks est égale à -220.

Le compte de résultat du deuxième exercice se présente alors ainsi :

Compte de résultat du deuxième exercice

| Débit | | Crédit | |
|----------|----|----------------------|------|
| Achats | 0 | Ventes | 240 |
| Résultat | 20 | Variation des stocks | -220 |

Sur l'ensemble des deux exercices, le résultat est égal à la différence entre les ventes et les achats, c'est-à-dire 40. Nous voyons alors que l'introduction des stocks au prix de 11 a permis de répartir le résultat global entre les deux exercices.

Mais il y a un problème : au moment de l'achat, une entreprise ne peut jamais être certaine du prix auquel elle pourra vendre ses marchandises.

Quelles auraient donc été les conséquences si l'entreprise avait estimé un prix de vente de 12 et valorisé ses stocks à 11 pour établir ses comptes du premier exercice alors que les marchandises sont, en réalité, vendues à un prix de 10 au second exercice ?

À la fin du premier exercice, l'entreprise aurait déclaré un bénéfice de 20, ce qui aurait pu l'amener à verser des dividendes de 20 si ses actionnaires en avaient décidé ainsi. Or, l'entreprise qui avait déjà effectué son achat à crédit, n'avait pas nécessairement l'argent pour verser les dividendes, elle aurait donc pu être amenée à contracter un emprunt de 20.

Au second exercice, elle aurait été obligée de constater que, les ventes n'étant pas de 240 mais de 200, elle avait réalisé une perte de 20 au deuxième exercice et aucun gain sur l'ensemble des deux exercices, si bien qu'elle ne pouvait pas rembourser son emprunt de 20, ce qui la mettait en danger de faillite.

Pour limiter ce risque, les règles comptables exigent que l'entreprise n'anticipe aucun profit et donc qu'elle valorise les entrées en stocks et les sorties de stocks à leur prix d'acquisition.

Le principe de prudence impose donc de valoriser les stocks à leur prix d'acquisition, ce qui permet d'enregistrer le résultat au moment où il devient certain.

Dans ces conditions, le résultat n'apparaît qu'au moment de la vente, c'est-à-dire quand il devient certain. Dans notre exemple, les stocks doivent être valorisés au prix de 10, si bien que les comptes de résultat des deux exercices se présenteront ainsi :

Compte de résultat du premier exercice

| Débit | | Crédit | |
|----------|-----|----------------------|-----|
| Achats | 200 | Ventes | 0 |
| Résultat | 0 | Variation des stocks | 200 |

Compte de résultat du deuxième exercice

| Débit | | Crédit | |
|----------|----|----------------------|------|
| Achats | 0 | Ventes | 240 |
| Résultat | 40 | Variation des stocks | -200 |

Cet exemple met en évidence que le résultat n'est pas seulement un solde mais aussi, et avant tout, un engagement réel pris par l'entreprise, ce qui justifie son inscription au passif du bilan. Dès qu'une entreprise déclare un résultat, elle s'engage, en fait, à pouvoir verser les dividendes correspondant à ses actionnaires et cet engagement n'est pas purement formel car ce sont les actionnaires, et non les dirigeants de l'entreprise, qui décident des dividendes à payer. Pour respecter son engagement, l'entreprise peut être amenée à contracter un emprunt, ce qui la met en danger de faillite si le résultat présenté dans les comptes ne correspond pas à la réalité.

Le principe de prudence consiste donc, pour l'entreprise, à ne pas anticiper de bénéfice.

Inventaire permanent et inventaire intermittent

La présentation que nous venons de faire des stocks suppose que l'entreprise soit capable d'enregistrer toutes les entrées et sorties de stock au moment où elles ont lieu, c'est la méthode de l'inventaire permanent.

Lorsque les entrées et les sorties sont nombreuses, ce mode d'enregistrement nécessite un système informatique qui n'est pas nécessairement à la portée des petites entreprises. Aussi, le plan comptable français leur laisse la possibilité d'évaluer les stocks uniquement en fin d'exercice, c'est la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de l'inventaire intermittent repose sur l'égalité suivante :

Valeur du stock de clôture = Valeur du stock d'ouverture + entrées en stocks – sorties des stocks

Cette égalité signifie simplement que la valeur du stock de clôture provient de la valeur des stocks au début de l'exercice et qu'elle a augmenté avec les entrées en stocks et diminué avec les sorties de stocks.

Elle peut également s'écrire :

Entrées – sorties = stock de clôture – stock d'ouverture

Cette égalité signifie que si l'on remplace dans le compte *Variation des stocks* les entrées par le stock de clôture et les sorties par le stock d'ouverture on obtient le même solde égal à la variation des stocks.

Ainsi, le compte *Variation des stocks* peut également se présenter sous la forme suivante :

| Variation des stocks | |
|------------------------------|------------------|
| Débit | Crédit |
| Stock d'ouverture | Stock de clôture |
| Solde = variation des stocks | |

On peut également remplacer dans le compte *Stocks* les entrées par le stock de clôture et les sorties par le stock d'ouverture on obtient le même solde égal au stock de clôture. Ainsi, le compte *Stocks* peut également se présenter sous la forme suivante :

| Stocks | |
|--|--------------------------|
| Débit | Crédit |
| Stock de clôture | Stock d'ouverture |
| Stock de clôture de l'exercice précédent = stock d'ouverture | Solde = stock de clôture |

Cette manière d'enregistrer les stocks constitue la méthode de l'inventaire intermittent. Elle permet à une entreprise de n'enregistrer ses stocks qu'à la clôture de l'exercice.

Les différentes catégories de stocks

Le Plan comptable français distingue trois grandes catégories de stocks :

- ▶ les stocks de marchandises ;
- ▶ les stocks de matières premières et autres approvisionnements ;
- ▶ la production stockée.

Les stocks de marchandises

Les marchandises sont des biens que l'entreprise achète pour les revendre sans transformation.

Au compte de résultat, les variations de stocks de marchandises sont associées aux achats de marchandises. En effet, en quantités physiques, les achats correspondent aux entrées en stocks et les ventes aux sorties des stocks. On a donc :

$$\text{Variation des stocks} = \text{achats} - \text{ventes}$$

Soit :

$$\text{Ventes} = \text{achats} - \text{variation des stocks}$$

Le coût des ventes est égal aux quantités vendues multipliées par leur prix d'achat. Multiplions donc les deux termes de l'égalité précédente par le prix d'achat. Le produit des quantités achetées par le prix d'achat est égal à la valeur des achats, le produit des quantités stockées par le prix d'achat est égal à la valeur des stocks puisque les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition. On a donc :

$$\text{Coût des marchandises vendues} = \text{achats de marchandises} - \text{variation des stocks}$$

Au compte de résultat, la variation des stocks de marchandises n'est donc pas présentée positivement au crédit mais négativement au débit afin d'être associée aux achats de marchandises pour constituer le coût d'achat des marchandises vendues. De cette manière, la comparaison des ventes au coût d'achat des marchandises vendues permet de déterminer la marge commerciale.

Le compte de résultat se présente alors de la manière suivante :

| Débit | Crédit |
|--------------------------------------|------------------------|
| Achats de marchandises | Ventes de marchandises |
| Variation des stocks de marchandises | |
| Résultat | |

La présentation du Plan comptable général français est quelque peu trompeuse puisque sous l'appellation *Variation des stocks* se trouve, en fait, son opposé, c'est-à-dire la différence entre les sorties des stocks et les entrées en stocks, soit encore la différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture. Il aurait été moins trompeur d'écrire *Moins variation des stocks*.

Une marchandise est généralement stockée avant d'être vendue, si bien qu'au moment de l'achat deux opérations sont comptabilisées simultanément :

- ▶ l'augmentation de dette générée par l'achat ;
- ▶ l'entrée en stock de la marchandise.

L'augmentation de dette est enregistrée au débit du compte *Achats de marchandises* et l'entrée en stock de la marchandise est enregistrée au crédit du compte *Variation des stocks*. Ces deux opérations s'annulent au compte de résultat, c'est-à-dire qu'un achat de marchandises n'a pas d'impact sur le résultat au moment où il est réalisé.

Une marchandise ne sort normalement du stock qu'au moment de sa vente. On enregistre alors simultanément deux opérations :

- ▶ l'augmentation de créance générée par la vente ;
- ▶ la sortie de stock de la marchandise.

L'augmentation de créance est enregistrée au crédit du compte *Ventes* et la sortie de stock est enregistrée au débit du compte *Variation des stocks*. Ici, ces deux enregistrements ne s'annulent pas car, s'ils portent sur les mêmes marchandises, ils ne sont pas valorisés au même prix. Les ventes sont évaluées au prix de vente et la sortie de stock au coût d'achat, c'est-à-dire que le résultat réalisé sur l'opération d'achat - vente apparaît au moment de la vente.

Ainsi, l'introduction des stocks dans les comptes a permis de transférer le coût d'achat des marchandises de l'exercice de l'achat à celui de la vente afin de pouvoir comparer dans un même compte de résultat la valeur des ventes et leur coût.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les matières premières et autres approvisionnements sont des biens destinés à être consommés dans le processus de production, c'est-à-dire que, contrairement aux marchandises, ils sont destinés à être détruits et non vendus.

Les biens achetés correspondent aux entrées en stocks et les biens consommés aux sorties des stocks. L'équation de base en quantités est donc ici la suivante :

Variation des stocks = achats – biens consommés

Soit :

Biens consommés = achats – variation des stocks

La valorisation des biens consommés à leur prix d'acquisition donne le coût des biens consommés. En multipliant les deux termes de l'équation par le prix d'acquisition on obtient :

Coût des matières consommées = achats de matières – variation des stocks

Là encore, la variation des stocks n'apparaît pas au crédit du compte de résultat mais négativement au débit en association avec les achats de matières premières et autres approvisionnements de manière à faire apparaître le coût des matières consommées.

Le compte de résultat se présente alors ainsi :

Compte de résultat

| Débit | Crédit |
|--------------------------------------|------------------------|
| Achats de marchandises | Ventes de marchandises |
| Variation des stocks de marchandises | |
| Achats de matières premières | |
| Variation des stocks de matières | |
| Résultat | |

Là encore l'intitulé *Variation des stocks* doit être compris comme la différence entre les sorties des stocks et les entrées en stocks ou comme la différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture.

Les matières premières sont généralement stockées avant d'être utilisées, si bien qu'au moment de l'achat deux opérations sont comptabilisées simultanément :

- ▶ l'augmentation de dette générée par l'achat ;
- ▶ l'entrée en stock des matières premières.

L'augmentation de dette est enregistrée au débit du compte *Achats de matières premières* et l'entrée en stock est enregistrée au crédit du compte *Variation des stocks*. Ces deux opérations s'annulent au compte de résultat, c'est-à-dire qu'un achat de matières premières n'a pas d'impact sur le résultat au moment où il est réalisé.

Les matières premières ne sortent normalement du stock que pour être consommées. A ce moment, il n'y a qu'une destruction de valeur sans compensation au niveau des créances et des dettes. Mais si les matières premières sont consommées c'est pour entrer dans un processus de production, aussi leur comptabilisation ne peut être comprise indépendamment de celle de la production.

La production stockée

Les biens produits par l'entreprise peuvent être soit vendus, soit stockés. La production correspond aux entrées en stocks et la production vendue aux sorties des stocks. L'équation de base en quantités est ici la suivante :

$$\text{Variation des stocks} = \text{production} - \text{production vendue}$$

Soit :

$$\text{Production} = \text{production vendue} + \text{variation des stocks}$$

Ici, à la différence des cas précédents, on ne peut plus valoriser tous les éléments de la même manière. En effet, la production vendue doit être évaluée au prix de vente mais les entrées en stocks et les sorties de stocks doivent être évaluées au coût de production.

Au compte de résultat, le Plan comptable général français associe quand même la variation des stocks à la production vendue. La variation des stocks de produits prend alors le nom de *Production stockée* et apparaît au crédit du compte de résultat en association avec la production vendue. Il faut toutefois être conscient que la production vendue et la production stockée ne sont pas valorisées au même prix.

Le compte de résultat se présente alors ainsi :

| Débit | Crédit |
|--------------------------------------|------------------------|
| Achats de marchandises | Ventes de marchandises |
| Variation des stocks de marchandises | Production vendue |
| Achats de matières premières | Production stockée |
| Variation des stocks de matières | |
| Résultat | |

Les produits sont généralement stockés avant d'être vendus. Au moment de leur production, l'entrée en stock doit être comptabilisée à son coût de production au crédit du compte *Production stockée*. Il n'y a pas ici de contrepartie en termes de créances et de dettes. Par contre, ce sont les coûts de production qui doivent également être comptabilisés. Parmi eux, se trouvent notamment la consommation de matières premières et les salaires. Supposons, pour simplifier, que ce soient les seuls coûts de production.

La consommation de matières premières correspond à une sortie de stocks, elle est enregistrée au débit du compte *Variation des stocks de matières premières*. De même, les salaires sont enregistrés au débit du compte *Rémunération du personnel*.

Ainsi, tous les éléments du coût de production sont comptabilisés deux fois, une fois au crédit du compte *Production stockée* et une fois au débit d'un compte de charges. Ces éléments s'annulent donc, si bien que la production n'a aucun impact sur le résultat au moment où elle a lieu.

Au moment où les produits sont vendus, il y a un double enregistrement :

- ▶ l'augmentation de créances générée par la vente ;
- ▶ la sortie des stocks des produits.

L'augmentation de créances est enregistrée au crédit du compte *Production vendue*, la sortie des stocks est enregistrée au débit du compte *Production stockée*. Ces deux enregistrements ne s'annulent toutefois pas car, s'ils concernent les mêmes produits, ils ne sont pas valorisés au même prix. La production vendue est valorisée au prix de vente et la sortie des stocks est valorisée au coût de production. La différence entre les deux fait apparaître le résultat sur les opérations liées à la production.

Ainsi, toutes les dépenses nécessaires à la production ont été transférées de l'exercice au cours duquel elles ont eu lieu à l'exercice au cours duquel a lieu la vente des produits. De cette manière, il est possible de comparer dans un même compte de résultat la production vendue et son coût.

Interprétation de la variation des stocks

L'une des conséquences du mode de valorisation des stocks est que, dans le compte du résultat, une variation des stocks positive n'implique pas que les quantités stockées aient augmenté au cours de l'exercice, elles peuvent très bien avoir diminué. Inversement une variation des stocks négative n'implique pas une diminution des quantités stockées.

En effet, la variation des stocks est estimée par la différence entre les entrées en stocks et les sorties de stocks, entrées et sorties étant toute deux valorisées au prix d'acquisition.

Le problème est que ce ne sont pas nécessairement des biens acquis au même prix qui entrent et qui sortent.

Par exemple, supposons que dans une entreprise les entrées en stocks correspondent à 22 unités d'un bien acheté à un prix de 10 et que les sorties correspondent à 20 unités du même bien achetés au cours de l'exercice précédent au prix de 12. On a donc :

- entrées en stocks = $22 \times 10 = 220$
- sorties des stocks = $20 \times 12 = 240$
- variation des stocks = $220 - 240 = -20$

En quantités physiques, la variation des stocks est positive puisqu'elle est égale à 2 unités mais en valeur elle est négative. On constate donc, dans cet exemple, que la variation des stocks peut être négative en valeur alors qu'elle est positive en quantité.

Ainsi, une variation des stocks négative n'implique pas nécessairement un déstockage par l'entreprise. Inversement, une variation des stocks positive au compte de résultat n'implique pas nécessairement un stockage.

Une variation des stocks positive ne signifie pas nécessairement une augmentation des quantités stockées

Une variation des stocks négative ne signifie pas nécessairement une diminution des quantités stockées

Biens fongibles et non fongibles

Pour que le résultat n'apparaisse qu'au moment de la vente, il faut que les stocks soient évalués à leur coût d'achat. Ce principe est facile à mettre en œuvre lorsque les biens sont identifiables individuellement comme c'est le cas pour une automobile identifiée par son numéro de châssis.

Il ne l'est plus lorsque les biens stockés sont totalement interchangeables et acquis à des prix différents. Ces biens qui sont de même nature et qui peuvent être confondus sont des biens fongibles. Plusieurs méthodes d'évaluation des stocks de biens fongibles ont été développées qui donnent toutes des résultats différents.

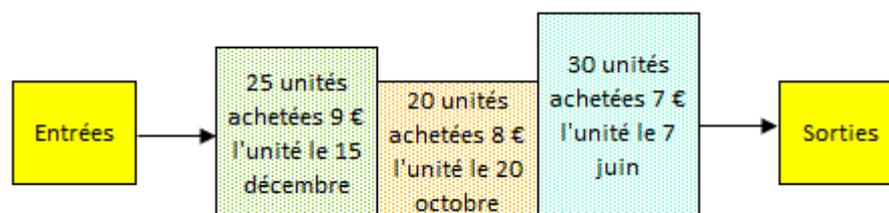
La norme comptable internationale IAS 2 recommande deux méthodes de valorisation pour les biens fongibles, la méthode du "premier entré - premier sorti" (PEPS en français, FIFO en anglais), et la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode PEPS suppose que les éléments du stock qui ont été acquis ou produits les premiers sont vendus les premiers, et qu'en conséquence, les éléments restant en stock à la fin de la période sont ceux qui ont été achetés ou produits le plus récemment. C'est en quelque sorte le principe des files d'attente : le premier arrivé est le premier servi, autrement dit le premier entré est aussi le premier sorti.

Selon la méthode du coût moyen pondéré, le coût de chaque élément est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'une période et du coût d'éléments similaires achetés ou produits au cours de la période. Cette moyenne peut être calculée périodiquement ou lors de la réception de chaque nouvelle livraison, selon la situation particulière de l'entité.

La méthode PEPS

Puisque la méthode PEPS consiste à évaluer les stocks à partir des entrées et sorties en stocks en supposant que les unités entrées les premières sont sorties en premier, on peut imaginer que les biens fongibles sont stockés dans un couloir où les entrées se font d'un côté et les sorties de l'autre côté de telle manière qu'il ne reste dans le stock final que les unités les plus récentes.



La méthode PEPS est particulièrement bien adaptée au cas de biens périssables pour lesquels la gestion physique des stocks correspond effectivement au principe du premier entré – premier sorti. En effet, dans ce cas, l'entreprise achète les biens par lots physiquement identifiables pour lesquels on connaît la date et le prix d'acquisition.

La méthode PEPS est alors particulièrement facile à mettre en œuvre lors de l'inventaire physique. Les lots restants sont les plus récents, tous sont complets sauf le plus ancien qui peut avoir été entamé. Il suffit donc d'appliquer à chaque lot son prix d'achat et pour le lot entamé de compter les unités restantes, chaque unité étant alors valorisée à son prix d'achat.

Dans le cas où la gestion physique des stocks correspond effectivement à la méthode PEPS, celle-ci n'est rien d'autre que la méthode générale puisqu'on connaît le prix d'acquisition de chaque unité et que chaque unité est valorisée à son prix d'acquisition.

La méthode du coût moyen pondéré

La méthode du coût moyen pondéré revient à considérer que tous les biens entrant en stock sont mélangés et indiscernables. C'est le cas, par exemple, lorsque du pétrole est stocké dans une cuve et que l'on n'attend pas que la cuve soit vide pour la remplir. Toutes les unités de pétrole sont alors indiscernables.

La méthode du prix moyen pondéré consiste alors à calculer le prix moyen du stock initial et des entrées en stock puis d'appliquer ce prix aux unités restant en stock.

Par exemple, si nous supposons que le stock initial était composé de 25 unités valorisées au coût moyen de 6 euros et que les entrées consistent en 50 unités achetées à 11 euros et 25 unités à 8 euros, cela représente au total 100 unités pour une valeur de :

$$25 \times 6 + 50 \times 11 + 25 \times 8 = 150 + 550 + 200 = 900$$

Les unités restant en stock sont donc valorisées au prix moyen de $900 / 100 = 9$.

Notons que, contrairement à la méthode PEPS, la méthode du coût moyen pondéré valorise toutes les unités du stock au même prix.

La dépréciation des stocks

Les stocks peuvent perdre de leur valeur pour diverses raisons, ils peuvent avoir subi des dégradations ou le prix des biens stockés peut avoir baissé sur le marché. Si la valeur réelle du stock baisse en-dessous de sa valeur à l'actif du bilan, il faut enregistrer la perte de valeur à la fois au bilan et au compte de résultat. Cela sera fait en utilisant un compte de stock, le compte *Dépréciations des stocks* et un compte de gestion, le compte *Dotation aux dépréciations des stocks*. Au bilan, il aurait été possible de créditer directement le compte *Stocks* mais il a été jugé préférable de conserver l'estimation initiale du stock.

Puisque la dépréciation correspond à une perte, elle est enregistrée au débit du compte de gestion *Dotation aux dépréciations des stocks* et au crédit du compte de bilan *Dépréciations des stocks*.

Par exemple, si l'entreprise a enregistré à son bilan un stock de marchandises pour une valeur de 100 et qu'elle pense ne pouvoir vendre ses marchandises qu'au prix de 80, elle doit enregistrer une dépréciation de 20. Celle-ci sera enregistrée au compte de résultat de la manière suivante

Compte de résultat - Exercice 1

| Débit | | Crédit | |
|----------------------------|------|------------------------|----|
| Achats de marchandises | 100 | Ventes de marchandises | 0 |
| Variation des stocks | -100 | | |
| Dotation aux dépréciations | 20 | Résultat (perte) | 20 |
| Total | 20 | Total | 20 |

Au bilan, le compte *Dépréciations des stocks* qui est créditeur aurait pu être présenté au passif du bilan, mais il a été jugé préférable de l'inscrire négativement à l'actif du bilan de manière à faire apparaître la valeur nette du stock, c'est-à-dire sa valeur estimée après déduction de la dépréciation. L'actif du bilan se présentera alors ainsi :

Actif du bilan - Exercice 1

| Actif | Brut | Dépréciations | Net |
|------------------------|------|---------------|-----|
| Stocks de marchandises | 100 | 20 | 80 |

Au moment de la sortie des stocks, il faut annuler la dépréciation puisqu'elle n'est qu'une perte estimée et la remplacer par la perte réelle. Pour cela, on utilisera au compte de résultat un nouveau compte, le compte *Reprises sur dépréciations des stocks*. La dépréciation sera alors annulée en créditant le compte *Reprises sur dépréciations des stocks* par le débit du compte de bilan *Dépréciations des stocks*.

Ainsi, dans notre exemple, si les marchandises sont vendues au cours du deuxième exercice au prix de 85, le compte de résultat se présentera comme suit :

Compte de résultat - Exercice 2

| Débit | | Crédit | |
|----------------------------|------------|----------------------------|------------|
| Achats de marchandises | 0 | Ventes de marchandises | 85 |
| Variation des stocks | 100 | Reprises sur dépréciations | 20 |
| Dotation aux dépréciations | 0 | | |
| Résultat (bénéfice) | 5 | | |
| Total | 105 | Total | 105 |

La comptabilisation de la dépréciation a permis d'enregistrer l'essentiel de la perte dès qu'il a été connu, ce qui est conforme au principe de prudence.

Notons que les vols et autres manquants sur stocks ne sont pas comptabilisés en dépréciations, mais en variations des stocks. En effet, dans la méthode de l'inventaire intermittent, la variation des stocks est calculée par différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture, elle exclut donc les manquants sur stocks puisque ceux-ci n'apparaissent pas au stock de clôture. Dans la méthode de l'inventaire permanent, l'entreprise est tenue de procéder à un inventaire physique de ses stocks au moins une fois par an, la variation des stocks calculée est alors ajustée pour tenir compte du stock réel.

Chapitre 5 : les immobilisations

Définition des immobilisations

Nous avons vu que l'entreprise achète des marchandises pour les revendre et des matières premières pour les consommer dans son processus de production. Mais l'entreprise achète aussi des machines et des bâtiments pour les utiliser durablement, c'est-à-dire pendant plusieurs exercices.

Ces machines et ces bâtiments ainsi que, plus généralement, tous les biens que l'entreprise acquiert pour les utiliser durablement sont des immobilisations.

Puisqu'elles doivent générer des avantages futurs pour l'entreprise, les immobilisations sont des actifs au même titre que les créances et les titres. Le Plan comptable général français définit ainsi les immobilisations :

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique.

Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- *si elle est séparable des activités de l'entité, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif ;*
- *ou si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations.*

Immobilisations, stocks et résultat

Les immobilisations étant des actifs au même titre que les stocks et les créances, elles font partie du patrimoine de l'entreprise et doivent être enregistrées dans les comptes. On pourrait envisager de le faire de la même manière que les stocks, c'est-à-dire en faisant apparaître leurs variations dans un compte de gestion et leur valeur en fin d'exercice dans un compte de bilan.

Cependant, les immobilisations présentent une différence fondamentale avec les stocks. En effet, alors que les stocks sont destinés à être vendus après avoir subi ou non une transformation, ce n'est pas le cas des immobilisations qui sont destinées à rester dans l'entreprise pendant plusieurs exercices. Elles peuvent généralement être vendues mais elles n'ont pas été acquises pour cela.

Cette différence a des conséquences majeures sur leur enregistrement dans les comptes. Pour le comprendre, il est utile de revenir sur la logique d'enregistrement des stocks.

La comptabilisation des stocks

Considérons, par exemple, le cas d'un achat de marchandises, c'est-à-dire de biens destinés à être revendus sans avoir subi de transformations. Supposons que, au cours de l'exercice, l'entreprise achète 100 de marchandises et en vende 120 qu'elle avait acheté 80. Ces opérations sont comptabilisées de la manière suivante :

| Achats de marchandises | | Banque | |
|------------------------|--------|--------|--------|
| Débit | Crédit | Débit | Crédit |
| Coût des achats | 100 | Ventes | 120 |
| | | Achats | 100 |

| Ventes de marchandises | |
|------------------------|-------------------|
| Débit | Crédit |
| | Valeur des ventes |
| | 120 |

| Variation des stocks de marchandises | | Stocks de marchandises | |
|--------------------------------------|--------|--------------------------|--------|
| Débit | Crédit | Débit | Crédit |
| Sortie = coût des ventes | 80 | Entrée = coût des achats | 100 |
| | | Entrée = coût des achats | 100 |
| | | Sortie = coût des ventes | 80 |

Le compte *Variation des stocks* est un compte de gestion et les opérations de l'entreprise y sont enregistrées comme dans tout compte de gestion. Une opération est enregistrée au crédit si elle correspond à une augmentation de valeur, c'est-à-dire si l'entreprise croit qu'elle va se traduire, directement ou indirectement, par une entrée d'argent. Une opération est enregistrée au débit si elle correspond à un accroissement de dette. Puisque la comptabilité n'utilise pas de nombres négatifs, les diminutions de valeur sont enregistrées au débit et les diminutions de dette au crédit.

La vente de marchandises correspond à une augmentation de créances, elle est enregistrée au crédit du compte *Ventes*. De même, l'entrée d'une marchandise en stocks correspond à une augmentation de valeur sous forme de biens, elle est enregistrée au crédit. Dans les deux cas, il y a une augmentation de valeur, soit sous la forme d'un actif financier (créance), soit sous la forme d'un actif corporel (bien).

L'achat de marchandises correspond à une augmentation de dettes, la sortie de stocks à une diminution de valeur du stock de marchandises, ils sont enregistrés au débit.

Le compte *Stocks de marchandises* est, comme le compte *Banque*, un compte de bilan. Comme tout compte de bilan, il est tenu de manière inverse des comptes de gestion, c'est-à-dire qu'il enregistre au débit les entrées en stocks et au crédit les sorties de stocks.

Stocks et résultat

Plutôt que de virer les soldes des comptes de gestion au compte de résultat, on pourrait y virer leurs débits et leurs crédits. On obtiendrait alors :

| Débit | | Crédit | |
|-----------------|-----------|-----------------|-----|
| Achats | 100 | Ventes | 120 |
| Coût des ventes | 80 | Coût des achats | 100 |
| Résultat | 40 | | |

Puisque le coût des achats est enregistré à la fois au débit du compte *Achats* et au crédit du compte *Variation des stocks*, on peut l'éliminer du compte de résultat. Celui-ci se présenterait alors ainsi :

Compte de résultat

| Débit | | Crédit | |
|-----------------|----|--------|-----|
| Coût des ventes | 80 | Ventes | 120 |
| Résultat | 40 | | |

Nous avons pris l'exemple de marchandises, nous aurions pu prendre l'exemple de matières premières transformées par l'entreprise. Les ventes correspondraient alors à la production vendue et les coûts des ventes à des matières premières et à des salaires. Notre présentation du compte de résultat resterait la même, les achats de matières premières et les paiements de salaires seraient annulés par le coût des entrées en stocks.

Le point important à relever ici est le suivant :

En application du principe de prudence, un bien ne génère de résultat qu'au moment de sa vente.

Immobilisations et résultat

L'une des caractéristiques principales des immobilisations est qu'elles ne sont pas destinées à être vendues, elles ne peuvent donc pas générer de résultat, du moins pas directement car elles peuvent permettre indirectement une augmentation des ventes en augmentant la capacité de production de l'entreprise. Les immobilisations n'ont donc pas vocation à apparaître au compte de résultat.

Si l'on décidait d'enregistrer les immobilisations comme les stocks, c'est-à-dire dans un compte *Immobilisations* et dans un compte *Variation des immobilisations*, ce dernier n'enregistrerait que des entrées et celles-ci seraient équilibrées par les achats d'immobilisations.

Il a donc été décidé de n'enregistrer dans les comptes de gestion, ni les acquisitions d'immobilisations, ni leurs variations.

Les acquisitions d'immobilisations seront donc enregistrées uniquement dans deux comptes de bilan, c'est-à-dire au débit du compte *Immobilisations* et au crédit, par exemple, du compte *Banque*.

Si les immobilisations ne sont pas destinées à être vendues, elles n'en perdent pas moins de valeur au cours du temps suite à l'usure ou l'obsolescence. Cette perte de valeur qui prend le nom d'amortissement doit être enregistrée à la fois dans les comptes de gestion et les comptes de bilan.

Comptabilisation des immobilisations

Trois phases peuvent être distinguées :

- ▶ la comptabilisation de l'acquisition de l'immobilisation au moment où elle a lieu ;
- ▶ la répartition du coût d'acquisition sur la période d'utilisation ;
- ▶ la réévaluation du bilan.

Comptabilisation de l'acquisition

Au moment de son acquisition, l'immobilisation doit être comptabilisée à son coût. Celui-ci comprend :

Au moment de son acquisition, l'immobilisation doit être comptabilisée à son coût

- ▶ son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- ▶ tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ;
- ▶ l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation qu'une entité encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de cette période.

L'achat d'immobilisations, comme tout achat, doit être enregistré au débit du compte d'opérations concerné, et au crédit d'un compte d'agent. Par exemple, dans le cas d'un achat au comptant, l'écriture sera la suivante :

| Banque | | Immobilisations | |
|--------|--------|-----------------|--------|
| Débit | Crédit | Débit | Crédit |
| | 600 | 600 | |

Le compte *Immobilisations* n'est pas tenu comme un compte de gestion mais comme un compte de bilan, c'est-à-dire qu'à l'ouverture, il reprend le solde de l'exercice précédent et qu'à la clôture de l'exercice son solde apparaît à l'actif du bilan.

Répartition du coût d'acquisition sur la période d'utilisation

L'acquisition d'une immobilisation est une dépense pour l'entreprise qui doit venir en déduction de son résultat sur l'ensemble de la période d'utilisation. Comme cette période couvre plusieurs exercices, deux problèmes doivent être résolus :

- ▶ déterminer quelle part du coût d'acquisition imputer à chaque exercice ;
- ▶ mettre en œuvre les écritures comptables permettant de déduire cette part du résultat de l'exercice.

Imputation du coût d'acquisition à un exercice

La part du coût d'acquisition à imputer à un exercice doit correspondre à la perte de valeur de l'immobilisation pendant l'exercice. En pratique, différentes méthodes peuvent être utilisées pour l'estimer, la plus simple est celle de l'amortissement linéaire qui consiste à répartir le coût d'acquisition proportionnellement à la durée d'utilisation de l'immobilisation pendant l'exercice.

Par exemple, si un bien doit être utilisé 5 ans, c'est-à-dire 60 mois, et qu'il est utilisé 6 mois au cours du premier exercice, $1/10$ du coût d'acquisition sera imputé à cet exercice. Si l'immobilisation est utilisée 12 mois au cours du deuxième exercice, $1/5$ du coût d'acquisition sera imputé à ce deuxième exercice.

Écritures comptables

La valeur de l'immobilisation est initialement enregistrée à l'actif du bilan, à la fin de chaque exercice la perte de valeur constatée doit être déduite de l'actif du bilan et portée en charges au compte de résultat afin d'être déduite du résultat de l'exercice.

Deux comptes sont utilisés pour répartir le coût d'acquisition sur toute la période d'utilisation :

- ▶ un compte de charges, le compte *Dotation aux amortissements* ;
- ▶ un compte de bilan, le compte *Amortissements*.

La dotation aux amortissements mesure la perte de valeur du bien immobilisé au cours de l'exercice. Le compte *Amortissements* enregistre la perte de valeur du bien depuis son acquisition, c'est-à-dire le cumul des dotations aux amortissements.

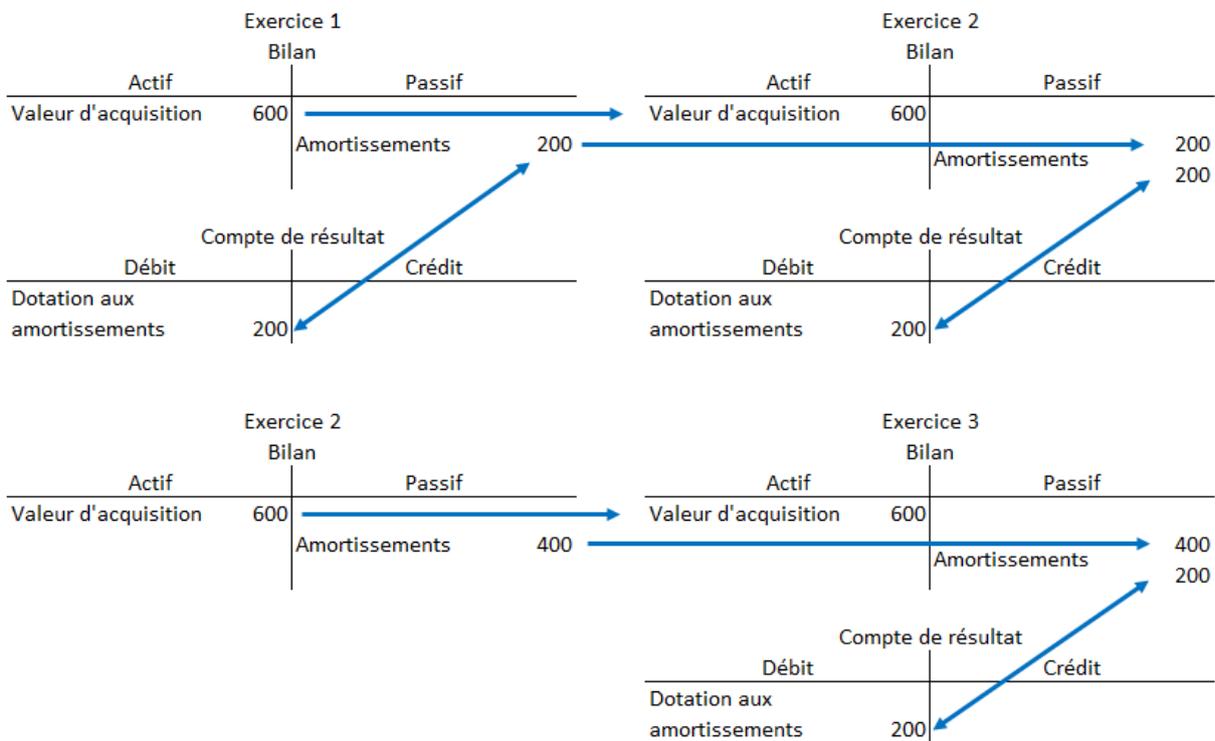
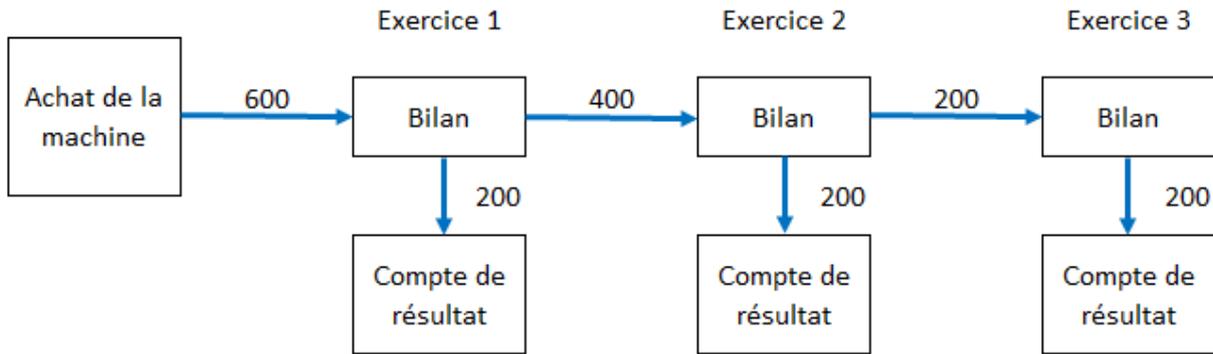
La dotation aux amortissements mesure la perte de valeur du bien immobilisé au cours de l'exercice
Le compte Amortissements enregistre la perte de valeur du bien depuis son acquisition

Puisque la dotation aux amortissements correspond à une perte de valeur du patrimoine, elle est enregistrée, au même titre qu'une augmentation de dette, au débit d'un compte de gestion et au crédit d'un compte de bilan, c'est-à-dire au débit du compte de charges *Dotation aux immobilisations* et au crédit du compte de bilan *Amortissements*.

Par exemple, si une entreprise achète une machine pour un coût de 600 qu'elle pense utiliser 3 ans, elle peut anticiper une perte de valeur de 200 à chaque exercice. Elle enregistrera donc 200 en dotation aux amortissements à chaque exercice. À la fin du premier exercice, les amortissements cumulés enregistrés au compte *Amortissements* s'élèveront à 200, à la fin du deuxième exercice à 400 et à la fin du troisième à 600.

Le compte *Dotation aux amortissements* enregistre à son débit le montant de la dépréciation du bien pendant l'exercice, le compte *Amortissements* reprend à son crédit le montant des amortissements cumulés, c'est-à-dire la perte de valeur du bien depuis son acquisition. Au bilan, les amortissements sont généralement associés négativement à la valeur d'acquisition des actifs de manière à faire apparaître leur valeur nette.

Le schéma ci-dessous correspond à l'amortissement linéaire sur trois exercices d'une machine acquise pour une valeur de 600 au début de l'exercice 1.



Ainsi, à chaque exercice, le compte de charges *Dotation aux amortissements* est débité du montant de la dotation aux amortissements par le crédit du compte de bilan *Amortissements*.



Le schéma montre la présentation des amortissements au passif du bilan, dans de nombreux plans comptables ils sont présentés négativement à l'actif de manière à faire apparaître les valeurs nettes des actifs.

Un exemple simplifié de bilan pourrait être le suivant :

Bilan

| Actif | | | Passif | | |
|--------------------------|-------------|------------|-------------|------------------|-------------|
| | Brut | Amort. | Net | | |
| Immobilisations | 1500 | 600 | 900 | Capital | 2000 |
| Stocks de matières prem. | 500 | | 500 | Réserves | 200 |
| Stocks de produits | 400 | | 400 | Report à nouveau | 300 |
| Stocks de marchandises | 200 | | 200 | Résultat | 1400 |
| Clients | 900 | | 900 | Fournisseurs | 400 |
| Banque | 1100 | | 1100 | | |
| Caisse | 300 | | 300 | | |
| Total | 4900 | 600 | 4300 | Total | 4300 |

La valeur nette qui apparaît à l'actif du bilan est égale à la différence entre la valeur brute et les amortissements. La valeur brute est égale au coût d'acquisition de l'immobilisation et les amortissements représentent le cumul des pertes de valeur comptabilisées depuis son acquisition.

La valeur nette n'est généralement pas égale à la valeur de marché de l'immobilisation du fait de la fluctuation des prix depuis la date d'acquisition. Par exemple, si une machine achetée pour 1000 doit être utilisée pendant 5 ans, on peut l'amortir de 200 par an. Après 3 ans, l'amortissement vaudra 600 et la valeur nette sera égale à $1000 - 600 = 400$. En fait, cette machine pourrait peut-être être vendue à 500 sur le marché de l'occasion car les prix ont monté en 3 ans.

La méthode de valorisation des immobilisations qui vient d'être présentée prend le nom de valorisation au coût historique car la valeur des immobilisations est déterminée à partir de leur valeur d'acquisition et non de leur valeur réelle à la date de clôture du bilan.

Réévaluation du bilan

De nombreux analystes souhaitent qu'au bilan les actifs soient évalués à leur valeur de marché de manière à pouvoir mieux estimer la valeur réelle de l'entreprise. La notion de juste valeur a donc été introduite dans les normes internationales. Elle est définie de la manière suivante dans la norme IAS 16 :

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La notion de juste valeur est pratiquement équivalente à la notion de valeur vénale retenue par le Plan comptable français :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au moment de son acquisition, une immobilisation est évaluée à sa juste valeur. Par la suite, l'évolution des prix fait que la valeur nette comptable de l'immobilisation qui apparaît à l'actif du bilan peut être différente de la juste valeur. Une écriture corrective s'impose alors pour passer de la valorisation au coût historique à la valorisation à la juste valeur.

Si la juste valeur est supérieure à la valeur nette comptable, le montant de la plus-value va être incorporé à l'actif du bilan de manière à faire passer la valeur de l'immobilisation du coût historique à la juste valeur. La question se pose alors de sa contrepartie au passif.

Une plus-value potentielle peut être traitée selon deux méthodes différentes dans les comptes. La première méthode consiste à enregistrer la plus-value à la fois au bilan et au compte de résultat, la deuxième méthode consiste à l'enregistrer uniquement au bilan.

Pour comprendre les différences entre les deux méthodes nous pouvons partir d'un exemple simplifié. Supposons donc un bilan initial composé uniquement à l'actif de l'immobilisation et au passif du capital.

Bilan d'ouverture

| | |
|-----------------|---------|
| Valeur initiale | Capital |
|-----------------|---------|

Avec la première méthode, la plus-value sera d'abord portée au compte de résultat, puis au bilan, en faisant apparaître un bénéfice.

Immobilisation

| | |
|-----------------|---------------|
| Valeur initiale | Valeur finale |
| Plus-value | |

Bilan de clôture

| | |
|---------------|----------|
| Valeur finale | Bénéfice |
| | Capital |

Compte de résultat

| | |
|----------|------------|
| Bénéfice | Plus-value |
|----------|------------|

Avec la deuxième méthode, la plus-value est portée directement à l'actif du bilan dans le compte *Ecart de réévaluation*, il n'y a plus ici d'enregistrement d'un bénéfice et donc pas d'enregistrement au compte de résultat.

Immobilisation

| | |
|-----------------|---------------|
| Valeur initiale | Valeur finale |
| Plus-value | |

Bilan de clôture

| | |
|---------------|------------------------|
| Valeur finale | Ecarts de réévaluation |
| | Capital |

La différence fondamentale entre les deux méthodes réside dans l'enregistrement ou non d'un bénéfice.

La première méthode fait apparaître un bénéfice qui peut être distribué sous forme de dividendes aux propriétaires de l'entreprise mais nous avons vu dans la partie concernant les stocks qu'une distribution de dividendes correspondant à un enrichissement non définitif de l'entreprise est dangereuse car elle peut conduire l'entreprise à la faillite.

La plus-value générée par la hausse des prix d'une immobilisation ne doit pas avoir d'impact sur le résultat de l'exercice

Or, une plus-value peut être suivie d'une moins-value, c'est-à-dire qu'elle ne constitue pas un enrichissement définitif. C'est donc pour respecter le principe de prudence en évitant le risque de faillite consécutif à la distribution de dividendes ne correspondant pas à un enrichissement définitif et que la deuxième méthode doit être utilisée.

Le compte *Ecarts de réévaluation* permet ainsi d'éviter que la réévaluation des immobilisations donne lieu à une distribution de dividendes.

Puisque la réévaluation consiste à modifier la valeur nette comptable, il est nécessaire d'ajuster la valeur brute et les amortissements cumulés. Plusieurs méthodes sont possibles. Ainsi, lorsque la réévaluation est faite sur la base de l'évolution d'un indice des prix, le même taux de croissance peut être appliqué à la valeur brute et au cumul des amortissements.

Par exemple, si une machine a une valeur brute de 1000 et un cumul d'amortissements de 600, sa valeur nette comptable est égale à 400. Si l'entreprise constate que, depuis l'acquisition de sa machine, le prix des machines neuves équivalentes a augmenté de 10%, elle pourra considérer pertinent d'appliquer une hausse de 10% à la valeur nette comptable de manière à la faire passer à 440 qui est une estimation de la juste valeur. Pour cela, elle appliquera une hausse de 10% à la valeur brute et au cumul des amortissements qui passeront respectivement à 1100 et 660. Pour

équilibrer le bilan, la plus-value de 40 sera également inscrite au crédit du compte Écarts de réévaluation.

La méthode la plus simple consiste à ne modifier que la valeur brute, dans notre exemple elle passerait alors à 1040.

La réévaluation doit aussi permettre à l'entreprise de constituer des réserves qui lui permettront de remplacer l'immobilisation malgré la hausse de son prix sur le marché

La réévaluation n'a pas pour seul objectif d'améliorer l'évaluation de la valeur de l'entreprise, elle doit aussi permettre à l'entreprise de constituer des réserves qui lui permettront de remplacer l'immobilisation malgré la hausse de son prix sur le marché. Pour cela, le montant de la réévaluation doit être porté en charges afin de ne pas être distribué, plus précisément, il doit être réparti sur la durée d'utilisation restante de l'immobilisation en venant s'ajouter aux dotations aux amortissements des exercices correspondants.

Ainsi, la valeur réévaluée de l'immobilisation doit être amortie sur sa durée d'utilisation restante.

Dans notre exemple, la machine a une valeur réévaluée de 440 à la fin du troisième exercice, cette valeur doit être amortie sur les deux exercices restants, il convient donc d'appliquer une dotation aux amortissements de 220 aux deux derniers exercices. L'amortissement supplémentaire permet une réduction de la distribution de dividendes et donc la conservation dans l'entreprise des ressources nécessaires au remplacement des immobilisations.

Pour le montrer, reprenons l'exemple précédent en supposant que l'entreprise est une entreprise de services dont le chiffre d'affaires annuel est de 300 et qu'elle a pour seule charge la dotation aux amortissements. Au début de l'exercice, l'entreprise reçoit un capital de 1000 qu'elle utilise immédiatement pour acheter la machine qui vaut 1000 et qui sera réévaluée à la fin du troisième exercice. Nous supposerons que l'entreprise ne distribue pas ses bénéfices mais qu'elle les affecte au report à nouveau. Les comptes de résultat et les bilans des 5 exercices sont les suivants :

| | Exercices | | | | |
|--------------------------------|-----------|------|------|------|------|
| COMPTE DE RÉSULTAT | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Ventes | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| Dotation aux amortissements | 200 | 200 | 200 | 220 | 220 |
| Résultat | 100 | 100 | 100 | 80 | 80 |
| BILAN | | | | | |
| Actif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Immobilisations (valeur nette) | 800 | 600 | 440 | 220 | 0 |
| Banque | 300 | 600 | 900 | 1200 | 1500 |
| Passif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Capital | 1000 | 1000 | 1000 | 1000 | 1000 |
| Écarts de réévaluation | 0 | 0 | 40 | 40 | 40 |
| Report à nouveau | 0 | 100 | 200 | 300 | 380 |
| Résultat | 100 | 100 | 100 | 80 | 80 |

En l'absence de réévaluation les comptes auraient été les suivants :

| COMPTE DE RÉSULTAT | Exercices | | | | |
|--------------------------------|-----------|------|------|------|------|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Ventes | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| Dotations aux amortissements | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| Résultat | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| BILAN | | | | | |
| Actif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Immobilisations (valeur nette) | 800 | 600 | 400 | 200 | 0 |
| Banque | 300 | 600 | 900 | 1200 | 1500 |
| Passif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Capital | 1000 | 1000 | 1000 | 1000 | 1000 |
| Écarts de réévaluation | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 |
| Report à nouveau | 0 | 100 | 200 | 300 | 400 |
| Résultat | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Dans les deux cas, l'actif à la fin de la cinquième période est le même, les différences apparaissent au niveau du passif. Seuls les montants apparaissant au report à nouveau et au résultat peuvent être distribués. Après la réévaluation, ces montants s'élèvent à 460, c'est-à-dire que l'entreprise peut être obligée de distribuer 460 de dividendes, si bien que sur les 1500 disponibles sur son compte en banque, elle ne peut utiliser que 1040 pour acheter une nouvelle machine.

En l'absence de réévaluation l'entreprise peut être obligée de distribuer 500 de dividendes, si bien qu'elle ne peut acheter qu'une machine dont le prix ne dépasse pas 1000.

Ainsi, la réévaluation a permis à l'entreprise de conserver les ressources nécessaires au remplacement de son immobilisation malgré la hausse des prix.

La logique comptable de la réévaluation apparaît mieux en ne retenant que son impact sur les comptes :

| | Exercices | | | | |
|--------------------------------|-----------|----|----|-----|-----|
| COMPTE DE RÉSULTAT | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Ventes | | | | | |
| Dotation aux amortissements | | | | 20 | 20 |
| Résultat | | | | -20 | -20 |
| BILAN | | | | | |
| Actif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Immobilisations (valeur nette) | | | 40 | 20 | 0 |
| Banque | | | | | |
| Passif | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 |
| Capital | | | | | |
| Écarts de réévaluation | | | 40 | 40 | 40 |
| Report à nouveau | | | | | -20 |
| Résultat | | | | -20 | -20 |

À la fin du troisième exercice, la réévaluation permet de donner une meilleure image de l'actif du bilan mais elle n'a aucun effet sur la gestion de l'entreprise, cet effet n'apparaît qu'aux exercices suivants avec la prise en compte de la dotation aux amortissements. En diminuant le résultat, celle-ci oblige l'entreprise à distribuer moins de dividendes de manière à conserver suffisamment d'argent pour pouvoir remplacer son immobilisation.

La réévaluation a donc deux effets :

- ▶ permettre une meilleure estimation de la valeur de l'entreprise ;
- ▶ relever la valeur amortissable de manière à diminuer les résultats et amener l'entreprise à conserver les ressources nécessaires au renouvellement de ses immobilisations malgré la hausse des prix.

Les dépréciations

Si les immobilisations peuvent faire l'objet de réévaluations, elles peuvent aussi se déprécier. Ainsi, quand la valeur réelle de l'immobilisation descend en-dessous de sa valeur nette comptable, la dépréciation constatée doit être comptabilisée. La comptabilité distingue donc deux types de perte de valeur d'une immobilisation :

- ▶ une perte de valeur attendue, prévisible, qui est prise en compte par les amortissements ;
- ▶ une perte de valeur non prévue, qui est comptabilisée en dépréciation.

Plus précisément, la norme internationale IAS 36 définit la valeur recouvrable d'une immobilisation comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La dépréciation est alors égale à la différence entre la valeur recouvrable de l'immobilisation et sa valeur nette comptable.

Du fait de l'application du principe de prudence, les réévaluations et les dépréciations ne sont pas traitées de manière symétrique. Alors que les réévaluations n'augmentent pas le bénéfice de l'entreprise, les dépréciations doivent venir en déduction du résultat et s'ajouter aux charges.

Toutefois, la comptabilisation des dépréciations n'est pas indépendante de celle des réévaluations :

- ▶ lorsque l'immobilisation n'a pas fait précédemment l'objet d'une réévaluation, la dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat ;
- ▶ lorsque l'immobilisation a été précédemment réévaluée, la dépréciation vient d'abord en déduction de l'écart de réévaluation jusqu'à éventuellement le ramener à zéro, puis, si la dépréciation est supérieure à l'écart de réévaluation, l'excédent est porté en charges au compte de résultat.

Par exemple, si une machine a une valeur comptable de 400 et que sa valeur recouvrable est de 300, il convient de comptabiliser une dépréciation de 100. Si la machine n'a jamais fait l'objet d'une réévaluation, il convient de porter la dépréciation de 100 en charges au compte de résultat, si la machine a déjà fait l'objet d'une réévaluation et que l'écart de réévaluation est de 60, la dépréciation vient d'abord en déduction de l'écart de réévaluation, les 40 restant sont portés en charges.

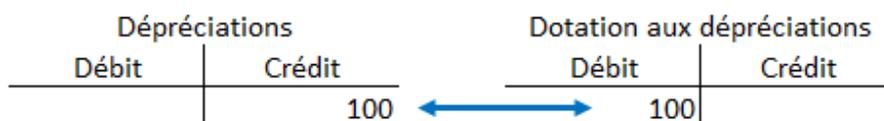
Inversement, la réévaluation d'une immobilisation ayant fait l'objet d'une dépréciation doit d'abord venir en réduction de la dépréciation précédemment portée en charges et être portée en produits au compte de résultat avant de venir s'ajouter à l'écart de réévaluation.

Ainsi, si l'on reprend l'exemple précédent et que l'on suppose que la machine ayant subi une dépréciation de 100, dont 40 portés en charges, doit être réévaluée de 70 au cours d'un exercice ultérieur, 40 seront comptabilisés en produits au compte de résultat et 30 seront comptabilisés en écart de réévaluation.

Ainsi, en application du principe de prudence, une réévaluation est comptabilisée en produits uniquement pour compenser une dépréciation précédemment comptabilisée en charges, dans le cas contraire elle est comptabilisée en écart de réévaluation. Une dépréciation est comptabilisée en charges sauf si elle peut être déduite d'un écart de réévaluation précédemment constitué.

Dans le plan comptable français, les dépréciations sont comptabilisées par l'intermédiaire de deux comptes spécifiques, un compte de charges, le compte *Dotation aux dépréciations* et un compte de bilan, le compte *Dépréciations*.

Lorsqu'elles sont constatées, les dépréciations sont traitées comme les amortissements, c'est-à-dire que le montant de la dépréciation est débité du compte *Dotation aux dépréciations* par le crédit du compte *Dépréciations*. Par exemple, une dépréciation de 100 sera enregistrée de la manière suivante :



Si, au cours d'un exercice suivant, la valeur réelle de l'actif remonte au-dessus de sa valeur nette comptable, ou si l'actif est cédé, la dépréciation sera annulée en utilisant un compte de produits, le compte *Reprises sur dépréciations*. Le montant annulé est alors crédité au compte *Reprises sur dépréciations* par le débit du compte *Dépréciations*.



Les cessions d'immobilisation

Une immobilisation, par exemple une machine, peut être revendue par l'entreprise après avoir été utilisée, il faut alors procéder à la sortie du bilan de l'immobilisation et enregistrer au compte de résultat la plus-value ou la moins-value réalisée.

On doit enregistrer à la fois :

- ▶ la vente de l'immobilisation, c'est-à-dire une augmentation de créances ;
- ▶ la baisse de valeur brute du patrimoine suite à la sortie de l'immobilisation ;
- ▶ l'annulation de la perte de valeur du patrimoine enregistrée dans les amortissements ;
- ▶ l'annulation de la perte de valeur du patrimoine enregistrée dans les dépréciations.

Nous avons vu au début de ce chapitre, dans la partie *Immobilisations, stocks et résultat*, que pour calculer le résultat, la vente d'un bien ainsi que le coût correspondant devaient être enregistrés dans des comptes de gestion.

La vente de l'immobilisation est donc portée au crédit d'un compte de gestion, le compte *Produits des cessions d'éléments d'actifs* et au débit d'un compte de bilan, par exemple le compte *Banque*.

Le coût correspondant à la vente de l'immobilisation est la baisse de valeur du patrimoine qu'elle implique, c'est-à-dire la valeur nette telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan comme différence entre la valeur brute enregistrée au débit du compte *Immobilisations* et la somme des amortissements cumulés enregistrés au crédit du compte *Amortissements* et des dépréciations enregistrées au crédit du compte *Dépréciations*.

Dans le Plan comptable général français, les amortissements et les dépréciations sont traités différemment. Il convient d'introduire ici la notion de valeur comptable qui est égale à la différence entre la valeur brute et le cumul des amortissements. La valeur comptable diffère de la valeur nette comptable du fait qu'elle ne tient pas compte des dépréciations.

Valeur nette comptable = valeur comptable – dépréciation

La valeur comptable est supérieure (ou éventuellement égale) à la valeur nette, c'est-à-dire au coût correspondant à la sortie de l'immobilisation. Pour porter la valeur nette en charges, on va donc commencer par enregistrer en charges la perte de valeur correspondant à la valeur comptable, puis, cette valeur étant supérieure à la valeur nette, une écriture corrective est apportée en enregistrant la dépréciation en produits.

L'imputation de la valeur nette comptable à l'exercice en cours est ainsi réalisée en deux phases :

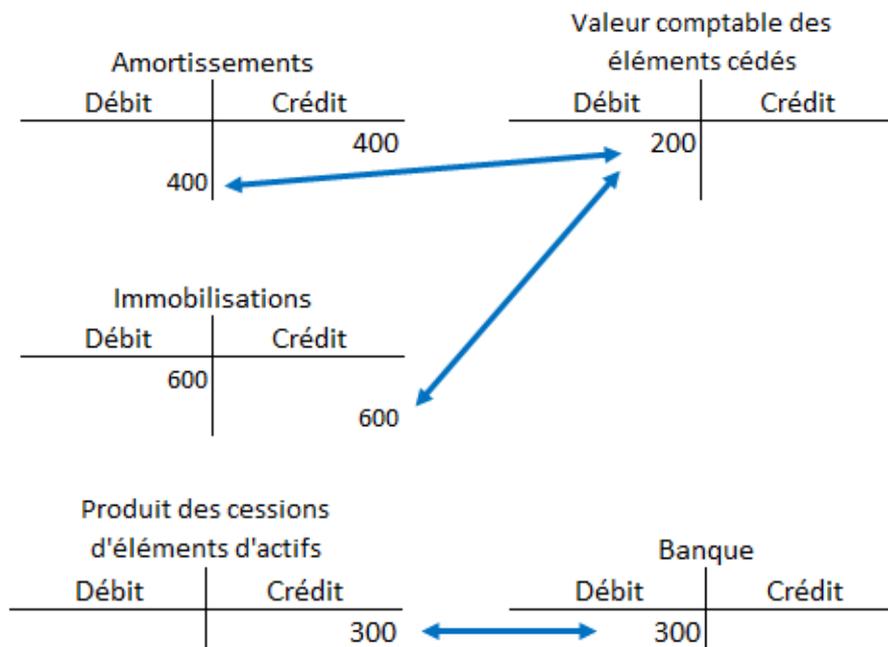
- ▶ imputation de la valeur comptable aux charges de l'exercice ;
- ▶ imputation de la dépréciation aux produits de l'exercice.

Deux comptes sont utilisés pour l'imputation de la valeur comptable de l'exercice :

- ▶ le compte de charges *Valeur comptable des éléments cédés* ;
- ▶ le compte de produits *Produits des cessions d'éléments d'actifs*.

Le compte *Valeur comptable des éléments cédés* est débité du montant de la valeur comptable des éléments d'actif cédés, le compte *Produits des cessions d'éléments d'actifs* est crédité du prix des cessions d'éléments d'actifs cédés.

Par exemple, supposons que l'entreprise vende pour un prix de 300 une machine qui lui coûté 600 et qui est amortie pour 400, sa valeur comptable est donc de $600 - 400 = 200$. L'écriture dans les comptes est la suivante :



La dépréciation est annulée en utilisant le compte de produits *Reprises sur dépréciations*. Celui-ci est crédité du montant de la dépréciation par le débit du compte *Dépréciations*. Par exemple, si le cumul des dépréciations est de 30, l'écriture sera la suivante :



Le compte de résultat se présentera de la manière suivante :

| Compte de résultat | | | |
|-------------------------------------|------------|----------------------------------|-----|
| Débit | | Crédit | |
| Valeur comptable des éléments cédés | 200 | Produits des cessions d'éléments | 300 |
| | | Reprises sur dépréciations | 30 |
| Résultat | 130 | | |

Le compte transferts de charges

Dans certains cas, l'affectation des dépenses n'est pas certaine au moment où elles ont lieu. Par exemple, un restaurant destine normalement la viande qu'il achète à la préparation de plats pour ses clients, il est donc normal que, au moment où il a lieu, l'achat de viande soit enregistré en achat de matières et fournitures. Cependant, il se peut qu'une partie de la viande achetée soit donnée, en fait, au personnel et qu'elle doive donc être considérée comme une rémunération du personnel. Dans ce cas, la valeur de la viande donnée au personnel devrait être déduite des achats de matières et *fournitures*.

Cependant, ce n'est pas toujours l'option retenue par la comptabilité. En France, par exemple, la valeur de la viande donnée au personnel est bien enregistrée au compte *Rémunération du personnel* mais le compte *Achats de matières et fournitures* n'est pas corrigé. Le double-compte en charges est évité par un enregistrement en produits au compte *Transferts de charges*.

De même, les frais immobilisés sont enregistrés deux fois au débit, une première fois au compte de résultat dans un compte correspondant à la nature de la charge, une deuxième fois au bilan dans un compte d'immobilisations. Là encore, le compte *Transferts de charges* est utilisé pour éviter le double-comptes.

Les provisions

Définitions

La norme internationale IAS 37 donne les définitions suivantes :

- ▶ *une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain ;*
- ▶ *un passif est une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.*

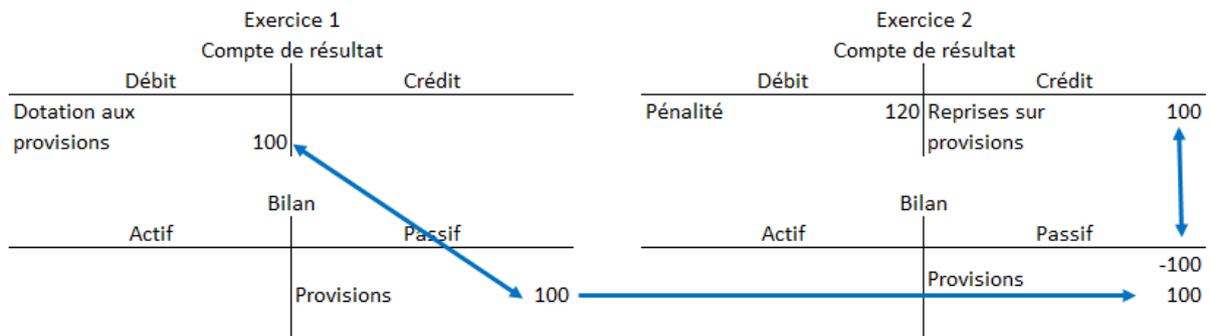
Notons ici que seuls l'échéance et le montant de la sortie de ressources sont incertains, la sortie elle-même est considérée comme certaine.

Comptabilisation

L'introduction des provisions résulte de l'application du principe de prudence. Lorsque l'entreprise prévoit des charges futures, elle doit les faire apparaître dans le calcul du résultat de l'exercice en cours bien qu'elles n'apparaîtront effectivement qu'au cours d'un exercice ultérieur. Le principe est le suivant : l'estimation de la charge future est enregistrée au compte du résultat

de l'exercice en cours, puis lorsque la charge a effectivement lieu, elle est déduite du compte du résultat et remplacée par sa valeur effective.

La perte anticipée doit également être prise en compte au niveau du bilan. Trois comptes sont donc utilisés, un compte de charges, le compte *Dotation aux provisions* qui enregistre le montant de la provision, un compte de produits, le compte *Reprises sur provisions* qui enregistre son annulation et un compte de bilan le compte *Provisions*. Le schéma ci-dessous montre l'enregistrement d'une pénalité provisionnée pour 100 à l'exercice 1 et payée 120 à l'exercice 2.



Les provisions se distinguent des dépréciations, d'une part parce qu'elles portent sur des charges et non sur des actifs, d'autre part parce qu'elles portent sur des événements futurs, par nature incertains, alors que les dépréciations ne font que constater des pertes de valeur effectives, donc d'échéances et de montants certains.